

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Vol. V, No 51

BULLETIN OFFICIEL DE L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS INC. 5505 Blvd S.-Laurent Montréal.

S.-Jérôme, 27 septembre 1933

EDITORIAL

Le port des lumières

L'automne approche, les jours raccourcissent, beaucoup de personnes vont voyager sur toutes les routes, aussi bien les automobilistes que les conducteurs de voitures hippomobiles, les cyclistes et les piétons, qu'il nous soit permis d'adresser de sages conseils à tous.

Il est indéniable qu'à certaines heures du jour et de la nuit, nos routes sont encombrées, le progrès qui, au cours de la dernière décade surtout, a avancé à pas de géants, a été la cause primordiale de cet encombrement : l'automobile permet des déplacements rapides, le commerce sous toutes ses formes emploie des camions pesants que l'on rencontre un peu partout ; les autobus qui relient les principaux centres sillonnent la Province ; seul le nombre des voitures hippomobiles a diminué d'une façon prodigieuse et, sauf le dimanche, aux heures des offices, on n'en rencontre que très peu sur nos routes les plus fréquentées.

Est-ce une raison suffisante pour que l'entente soit impossible entre les divers systèmes de locomotion ? Il nous semble que si chacun voulait y mettre du sien, il serait facile d'assurer la sécurité sur nos routes sans être obligé de recourir aux mesures vexatoires, entraînant avec elles des punitions légales.

Nous sommes d'autant plus à notre aise pour parler de cette question que dans certains milieux, mal renseignés, on se figure que l'Union Catholique des Cultivateurs est opposée à la sécurité du trafic, du fait qu'elle lutte contre une loi rendant obligatoire l'éclairage des voitures hippomobiles.

Rien n'est plus faux, si l'U.C.C. est opposée à la loi, c'est pour la raison qu'une telle loi sera pour la classe agricole une source d'ennuis, voire de procès coûteux.

Si le projet n'avait pour but que de rendre le port d'une lumière obligatoire, si la pénalité en cas de délit, n'était que d'une simple amende, si nous ignorions que les frais de justice s'élèvent à des montants exorbitants pour la moindre offense, nous n'aurions pas protesté avec autant d'énergie contre le port obligatoire des lumières, mais sachant ce que nous savons et craignant ce que nous avons raison de craindre, nous avons préféré travailler à instruire les cultivateurs en leur démontrant la nécessité de se protéger par une lumière, de préférence par un réflecteur.

Nous disons réflecteur, parce qu'une lanterne allumée ne peut assurer une aussi grande sécurité, elle peut s'éteindre, on peut oublier de la garnir et puis, en cas d'accident, elle pourrait occasionner un incendie ; de plus, si tel accident survenait et que la lumière s'éteigne, qui prouverait que la lanterne était allumée ? tandis qu'avec un réflecteur, aucune discussion n'est possible, les preuves sont là.

L'U.C.C. a recherché un réflecteur solide, puissant, pas une simple plaque de mica, et après une étude approfondie et des expériences sérieuses, elle a présenté aux intéressés un appareil réellement protecteur à un prix tout à fait abordable.

Quelques centaines de cultivateurs en ont profité à date, ils nous en ont, pour la plupart, exprimé leur satisfaction, malheureusement, la masse néglige sa protection, et nous ne disons pas cela par esprit de lucre, puisque l'U.C.C. cède ses réflecteurs au prix qu'ils lui coûtent, mais simplement pour démontrer que bon nombre des nôtres n'estime pas leur sécurité et celle de leur famille à sa réelle valeur.

Nous ne sommes pas disposés à admettre que la responsabilité de la plupart des accidents incombe aux conducteurs de voitures hippomobiles ; ce que nous leur recommandons, c'est d'avoir un réflecteur, sans y être obligés par une loi ; quoi qu'il arrive, on les laissera

tranquilles et quand un accident surviendra, on n'aura plus de raisons de crier sus à l'habitant.

* * *

L'Union des Municipalités, à son dernier Congrès, a exprimé le vœu qu'un projet de loi rendant obligatoire le port d'un réflecteur, soit présenté à la prochaine session, les clubs d'automobilistes vont certainement venir à la rescousse, et si la classe agricole ne fait rien pour entraver le mouvement, nul doute qu'à une session ou à une autre, une loi sera votée qui forcera les conducteurs de voitures hippomobiles de se munir d'une lumière, quand ils circuleront sur les routes, la nuit.

Pourquoi attendre et ne pas faire volontairement ce que la loi ordonnera : est-ce négligence ? est-ce parti pris ? nous nous le demandons.

Il ne faudrait pas se figurer que lorsque toutes les voitures seront munies d'un réflecteur, il n'y aura plus d'accidents, nous sommes convaincus que très peu d'accidents sont attribuables à l'absence de lumière ; si un danger réel existe, c'est dans les courbes, mais dans l'ensemble, nous nous permettrons de dire que si tous les automobilistes respectaient le code de la route, le nombre des accidents serait considérablement réduit dans notre Province.

Combien peu nombreux sont ceux qui ne commettent pas d'infractions : excès de vitesse, doublée dans les montées, dans les courbes, tenir le milieu de la route, phares éblouissants, voitures borgnes, etc., etc., oh ! si les officiers de circulation ne fermaient pas un peu l'oeil, quelle source de revenus serait assurée par les amendes ?

Si nous ajoutions à ces cas les conducteurs sous l'influence de l'alcool, ceux qui sont plus occupés par leurs voisins que par le volant et les dangers de la route ; à quel pourcentage arriverions-nous ?

* * *

Notre intention n'est pas de changer de place les responsabilités, chacun doit accepter les siennes ; après avoir demandé aux cultivateurs de faire leur devoir, nous nous permettons de dire aux dirigeants de clubs automobiles de faire l'éducation de leurs membres, de leur recommander de respecter les règlements de la route, de ne pas les protéger quand ils se mettent en contravention, et tous ceux qui circulent sur les routes seront assurés d'une plus grande sécurité.

Il existe une mentalité regrettable dans notre Province, comme ailleurs, du reste, l'homme des champs est considéré comme une gêne sur les routes, aussi bien de jour que de nuit ; aux yeux d'un bon nombre, la place d'un cultivateur est aux mancherons de sa charrue, sur le siège de sa faucheuse ou penché sur son sillon et c'est généralement ceux qui ont passé leurs premières années dans une cour de ferme qui crient le plus fort, oubliant qu'ils ont un père, un frère, quelque part dans la Province qui peut se trouver sur une route et être insulté par un "chauffard" discourtois, pour ne pas dire davantage.

* * *

Comme notre intention n'est pas de faire le procès des cultivateurs ni celui des automobilistes, nous nous contenterons de dire qu'il y a des erreurs des deux côtés et nous demandons qu'ils soient renvoyés dos à dos, c'est le moyen le plus sûr pour éviter des accidents ; les rencontres face à face sont beaucoup plus dangereuses !

Nous dirons aux automobilistes de se conduire sur la route en citoyens respectueux des lois et des règlements en vigueur, et nous leur promettons, au nom de l'U.C.C., de travailler de tout notre pouvoir pour décider les conducteurs de voitures hippomobiles à se protéger par un réflecteur.

L'U.C.C. demandera à ses 600 cercles paroissiaux, dans toute la Province, d'étudier cette question sans parti pris, dans l'intérêt bien compris de leurs membres, et nous avons tout lieu d'espérer qu'une loi sera inutile pour que la sécurité de la route soit, nous ne dirons pas assurée, mais tout de même, un peu moins imparfaite.

R. M. P.

Le Problème du Blé

La production mondiale de blé, si elle subit cette année un changement considérable dans sa répartition, n'en sera pas sensiblement modifiée dans son ensemble. Très abondante en Europe et en Asie, la moisson est relativement faible aux Etats-Unis et au Canada ainsi que dans l'Afrique septentrionale. A tout prendre, cependant, on estime que la pléthore qui existe en Europe et en Asie ne compensera pas le déficit de l'Amérique et de l'Afrique du Nord. En Australie et en Argentine, où l'on a d'ailleurs quelque peu réduit les emblavures, l'état peu satisfaisant des cultures jusqu'ici paraît justifier la prévision que les moissons ne dépasseront guère la moyenne. Les stocks mondiaux restent très élevés. Pendant la campagne terminée le 31 juillet, le Canada a exporté 240 millions de boisseaux de blé, à rapprocher de 182 millions pendant les douze mois précédents, mais il n'en conserve pas moins un report de quelque 200 millions de boisseaux. La rapide ascension des prix qui s'est produite pendant le premier semestre de cette année ne se justifiait pas par une modification appréciable du rapport entre l'offre et la demande sur le marché mondial. Elle tenait plutôt à des causes d'ordre spéculatif, notamment aux variations des cours des monnaies. Malgré la baisse récente, les prix sont sensiblement plus élevés aujourd'hui qu'ils n'ont été depuis près de trois ans. Il est évident toutefois qu'on ne peut escompter une hausse importante et durable tant que les stocks mondiaux ne se seront pas en grande partie résorbés.

C'est précisément là l'objet de l'entente internationale du blé, qui vient d'être conclue à Londres. Aux termes de cet accord, les principaux fournisseurs du monde consentent à réduire leurs exportations au moyen d'un contingentement, tandis que les pays importateurs s'engagent à ne plus stimuler la production nationale, à encourager la consommation, à abaisser les tarifs douaniers au fur et à mesure que les prix mondiaux se relèveront, à supprimer les mesures de restriction dont sont frappés les blés étrangers. L'entente internationale du blé, dont la mise à exécution ne sera pas exempte de difficultés, ne saurait influencer sur les marchés avant plusieurs mois. Elle aura puissamment contribué à la restauration de l'économie mondiale si elle réussit à rétablir quelque équilibre entre la production et la demande effective du principal produit de l'agriculture.

SAUVONS GRAVELBOURG

De toutes parts, les yeux se tournent vers Gravelbourg, petite ville située à 2500 milles de Montréal. Une rumeur généreuse s'est créée autour de son seul collège classique, le Collège Mathieu.

Ce mouvement d'une importance insoupçonnée aura, s'il réussit à intéresser la générosité du public, assuré de nouveau la survie de ce nom canadien français et de notre religion dans les contrées de l'Ouest.

Ainsi que tous nos collèges classiques, le collège Mathieu a son histoire; histoire que sa situation et son entourage lui ont faite plus complexe et plus spécialement mouvementée. — Après avoir traversé les phases difficiles de l'implantation, rendue plus ardue encore par l'ambiance protestante et anglaise, il a dû lutter pendant plus de quinze années contre un péril toujours imminent. Tant bien que mal, il est sorti de ces secousses et a échappé à la menace de ruine grâce au dévouement des religieux qui le dirigent. Mais aujourd'hui, des causes brutales font craindre un dénouement désastreux.

Au malaise économique déjà existant dans l'Ouest, la disette des récoltes est venue ajouter ses complications. Les granges vides, les champs improductifs, privent les cultivateurs de leurs revenus et les mettent dans l'impossibilité de tenir leurs enfants au collège.

Suite fatale de cet état de chose, l'institution périlera à moins qu'une main généreuse ne vienne à son secours. Toute cette jeunesse canadienne, 125 jeunes gens environ, destinée par son éducation à la lutte pour nos droits, toute cette force, sans la direction d'éducateurs dévoués, se gaspillera en mille efforts, qui faute de coordination resteront inutiles et sans résultats efficaces pour la cause canadienne française qu'il faut à tout prix maintenir là-bas.

En ces temps difficiles, l'infortune, il est vrai, est partout d'actualité. Mais nulle autre question peut-être, n'est aussi angoissante et n'a pour nous de conséquences immédiates aussi graves que celle agitée autour de Gravelbourg. — Ce qui doit attirer l'attention de tous les canadiens et les intéresser avant tout, c'est Gravelbourg, considérée comme le point stratégique de notre survie ethnique dans l'Ouest, comme le foyer vital de nos traditions nationales et catholiques, Gravelbourg à cause de son éloignement des centres français est l'avant-garde exposée au premier coup du sort ou de l'infiltration.

Cette mission délicate l'investie, semble-t-il, d'un caractère quasi religieux et son nom ne devrait pas réveiller seulement de la sympathie, mais encore de l'enthousiasme et surtout de la générosité. Une partie de nos droits sont en péril! — comme un phare perdu sur des côtes étrangères, le Collège Mathieu fait rayonner dans cette contrée lointaine, avec nos convictions, notre belle langue française. Laissons-nous, sans rien faire, s'éteindre cette lumière!

Il y a quelques mois à peine, l'A.C.J.C., afin de secouer l'indifférence qui nous paralyse, jettait ce cri libérateur "Refrancisons!" répété par la suite d'un océan à l'autre. Son programme, d'un sens patriotique intense, est un

programme de conquête. Reconquérir le patrimoine perdu par trop d'insouciance, voilà son but. Faudrait-il maintenant qu'elle enregistre non seulement de la résistance à sa campagne, mais la perte d'une institution nécessaire à notre cause nationale.

Le relèvement de Gravelbourg est donc avant tout une œuvre patriotique. Elle se recommande à notre esprit de solidarité, à notre sens national qui, nous l'espérons, ne sera pas inférieur dans son application à ces formules éloquentes.

Serait-il possible, en effet, que l'appel lancé partout n'ait d'autre résultat que d'attirer l'attention et de faire assister un pays tout entier comme témoin inerte de la perte de ce collège? La sympathie peut-elle vibrer sans que la générosité s'en ressente?

Sauvons Gravelbourg, et, en plus d'avoir coopéré à une œuvre méritoire, nous aurons témoigné notre attachement à NN. SS. les Evêques, en particulier à Son Eminence le Cardinal Villeneuve, qui se fait un honneur d'avoir eu comme premier diocèse celui de Gravelbourg et aussi à Monseigneur Melançon, évêque actuel de ce diocèse.

Déjà de généreuses aumônes sont parvenues au COMITE CENTRAL DE SOUSCRIPTION (A.C.J.C.), 840, rue Cherrier, Montréal. Puissent-elles continuer nombreuses, car en somme, nous demandons très peu de chose, un geste, un simple geste, large autant que possible, mais sincère et qui, joint aux autres semblables, nous aidera à réaliser ce vœu que nous émettions au début: "SAUVONS GRAVELBOURG!"

Le régime soviétique en Ukraine

Récemment en Ukraine a éclaté un incident d'ordre sensationnel qui est bien fait pour démontrer à quel point la situation demeure tendue. Le suicide du leader communiste ukrainien Stripnik, l'homme de confiance de Lénine, a provoqué un vif désarroi dans les milieux dirigeants de Moscou. Ce "pur" en est arrivé à juger la situation à ce point critique, qu'il n'y aurait pas vu d'autre remède que l'organisation d'un complot. On a tout lieu de supposer qu'avec ses amis, ce communiste s'apprêtait à proclamer la séparation de l'Ukraine de la république de l'URSS, en se basant pour cela sur l'article 4 du chapitre II de la Constitution soviétique, qui donne à chacune des républiques confédérées le droit de quitter l'Union, mais le projet fut écarté par la G.P.U. On sait que Stripnik se donna la mort au Kremlin où il avait été convoqué par Staline, et cela au moment où l'on s'apprêtait à le fouiller. Cet incident a eu d'immédiates répercussions en haut lieu par la révision complète des méthodes politico-économiques suivies jusqu'ici par les Soviets en Ukraine.

Un libéralisme, habilement calculé par les maîtres de la Russie, avait assuré jusqu'à ce moment à cette région un certain autonomisme national. Or, le régime terroriste qui règne en ce moment en Russie l'a fait disparaître. L'incident Stripnik n'a-t-il pas démontré d'autre part que le régime soviétique a jeté en Ukraine les germes redoutables d'un mouvement séparatiste qui s'est étendu jusqu'aux milieux communistes eux-mêmes?



Programme des Causeries agricoles de l'U.C.C.

Sous les auspices du Poste C. K. A. C.

chaque jour, à 12.45 heures p.m.
sauf le vendredi, à 1 heure p.m.

- 2 octobre: Causerie du R. P. Léon Lebel, S.J.
- 3 " : M. René Richard: "Les travaux d'automne en Horticulture".
- 4 " : M. R.-M. Pucet: "Nos Cours-à-domicile".
- 5 " : Dr Gabriel Lafrenière: "L'assurance médicale".
- 6 " : R.P. Alex Dugré: "Le Centenaire du Curé Labelle".
- 7 " : M. J.-E. Laforce: "Colonisation et Agriculture".

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL

SAMEDI, 30 septembre, de 8 h. à 8 h. 30, M. Eug. Lapiere, Directeur du Conservatoire National de Musique, parlera de: "Garneau, historien, et la crise actuelle."

L'économie rurale des soviets

La revue soviétique de Berlin "Sewjetwirtschaft und Aussenhandel" No 13 s'efforce de démentir les nouvelles publiées à l'étranger sur l'échec de la collectivisation des terres et cite les statistiques officielles sur le nombre des Kolkhoses, la surface de leurs emblavures, etc. Elle ne dit pas un mot de la question principale, la famine, confirmée par de nombreuses lettres de Russie et par les récits des spécialistes qui fuient ce pays.

L'échec de la politique agraire des Soviets est indiscutable. Les récoltes sont mauvaises parce que les agriculteurs les plus capables ont été déportés dans les forêts du Nord et que les autres ont perdu tout intérêt personnel à leur travail. Les cultures sont mal dirigées, les travaux toujours en retard. La population affamée se rend de nuit dans les champs pour y couper le blé.

La presse soviétique elle-même est remplie de réclamations contre ces paysans. La "Pravda" et les "Izvestias" ont annoncé qu'il avait fallu créer des gardes militarisées pour empêcher les nombres des Kolkhoses d'aller couper du blé dans leurs champs socialisés. On a même décrété la peine de mort contre ces vols, même les plus petits, au préjudice de l'Etat.

Il est difficile de qualifier de succès un régime agricole qui ne peut fonctionner que grâce à des mesures aussi sévères. Une bonne récolte pourrait améliorer la situation, si le gouvernement renonçait à exporter du blé; mais le "Daily Mail" dit savoir que cette exportation sera reprise cette année.

Ceux qui désirent faire des affaires avec l'URSS doivent tenir compte de la gravité de cette

Cours de doctrine sociale catholique

La crise que nous traversons, d'une acuité et d'une durée si extraordinaires, a donné naissance à maintes théories économiques et politiques. Des partis nouveaux se fondent. Des programmes hardis sollicitent les suffrages. Comment se guider dans ce labyrinthe d'idées? Quel fil tenir pour ne pas dévier vers des solutions utopiques ou injustes. L'Eglise offre à tous les esprits droits une doctrine de sagesse et de clarté dont la mise en pratique ferait disparaître les principales causes du désarroi actuel. Mais cette doctrine trop peu la connaissent, même parmi les catholiques. L'Ecole Sociale Populaire s'efforce par différentes initiatives d'en diffuser les principaux articles. Elle est heureuse d'annoncer qu'elle reprendra en octobre prochain ses cours publics inaugurés l'an dernier. La première série en sera donnée par un religieux bien connu auquel une chaire de sociologie vient d'être attribuée dans une des grandes universités d'Europe, le R.P. Louis Chagnon, S.J. Avant de commencer son enseignement à l'Université Grégorienne de Rome, le R.P. Chagnon veut bien professer cinq ou six cours sur la doctrine sociale de l'Eglise. Ces cours auront lieu tous les quinze jours, le mercredi soir, à 8 h. 30, dans la salle du Gesù, à Montréal. Le premier sera donné le 18 octobre. L'entre est libre.

situation, car une base économique saine est une condition indispensable pour qu'un pays puisse payer ses dettes et remplir ses obligations.

Personne ne peut sérieusement prétendre que la base économique soit actuellement saine en Russie.

Petit calendrier

Jeudi, 28 sept.: Saint Wenceslas;
Vendredi, 29 sept.: S. Michel Archange;
Samedi, 30 sept.: Saint Jérôme;
DIMANCHE, 1er octobre,
17e après la Pentecôte:
273e jour de l'année,
Saint Rémi
Lundi, 2 octobre: SS. Anges, Gardiens;
Mardi, 3 octobre: Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus;
Mercredi, 4 octobre: S. François d'Assise;
DIMANCHE: Lever du soleil: 5 h. 31
Coucher du soleil: 5 h. 33
Pleine lune le 3 à 0 h. 05 p.m.

Dans l'Actualité économique

SOMMAIRE

Août-septembre 1933

Les travaux économiques de la conférence de Londres — Jean Proix directeur du Comité d'Action Economique et Douanière.

Les deux aspects du problème monétaire — H. Aronstein, vice-président de la Section d'Economie Politique de la Chambre de Commerce de Bruxelles.

Les conseils économiques dans le monde — Esdras Minville, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal.

La politique rurale en Italie — Georges Dupont, ingénieur.

La conjoncture économique du Canada — Valmore Gratton, licencié en sciences commerciales.

Faits et nouvelles: L'accord du blé — Chez nos voisins — L'enquête sur les banques.

A travers les revues: Les ententes internationales — Répercussions des accords d'Ottawa — Les conférences internationales. Les livres

Notes

Les pots de verre sont les meilleurs pour la fabrication des conserves à la maison. Les boîtes de fer blanc coûtent moins cher que les pots de verre, mais ces derniers sont plus économiques et plus satisfaisants, parce qu'ils n'exigent pas des appareils spéciaux pour les fermer et qu'ils peuvent être employés plusieurs saisons de suite lorsqu'on en prend bien soin.

Pour que les conserves faites à la maison se conservent bien, il est essentiel que les bandes de caoutchouc soient de toute première qualité car, quels que soient les soins que l'on apporte à la stérilisation, si ces bandes laissent à désirer, les conserves se gâteront. Une bonne bande doit être élastique et douce au toucher. Lorsqu'elle est légèrement tendue, elle doit être suffisamment élastique pour revenir à sa dimension normale.

La mauve musquée se cultive aisément par voie de semis. Elle se propage rapidement de plantules volontaires, et il est nécessaire de la tenir en échec. Le feuillage a une forme distincte et sa couleur est vert foncé. Les fleurs sont roses ou blanches; la hauteur est de 2½ pieds; juillet — août. — Horticulteur du Dominion.

L'emploi de la potasse sur des étendues préalablement chauffées, corrige la pauvreté de certains pâturages et augmente considérablement le rendement.

Les produits naturels et fabriqués venant d'Autriche peuvent aujourd'hui être importés au Canada sous les taux du tarif intermédiaire canadien.

Il ne s'est fait aucune exportation de blé canadien sur l'Autriche en ces deux dernières années fiscales.

U.C.C.

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Publié par "La Terre de Chez Nous Inc." et imprimé par l'Imprimerie - Photogravure J.-H.-A. Labelle, 303, Avenue Parent, Saint-Jérôme, Qué.



1 an 1.00
3 ans 2.50
A l'étranger 1 an 1.50
Gratuit aux membres en règle de l'U. C. C.

Administration, Rédaction, Publicité :

5505, boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Téléphone
CRescent 3128

Nos collaborateurs gardent l'entière responsabilité de leurs écrits.

Lisez non pour contredire et confondre, ni non plus pour croire aveuglément et répandre, mais bien plutôt pour peser et approfondir. — Roger Bacon. Sachons remonter de la parole d'autrui souvent trop étroite à la pensée souvent encore partielle mais bien plus large encore que la parole; de la pensée à l'intention souvent meilleure que la pensée; de l'une et de l'autre enfin au rayon d'éternelle vérité que notre frère qui pense et parle pour nous le dire a entrevu ou représenté... — R. P. Gratry.

Le Congrès de Valleyfield

(Suite du numéro précédent)

LA CLASSIFICATION DES PRODUITS LAITIERS

par M. Aldéric Lalonde

Une amélioration s'impose encore à la loi concernant la classification et la fabrication des produits laitiers malgré que cette loi a été améliorée l'année dernière, ce qui a amené de bons résultats en obligeant l'entrée de la crème à la fabrique à des heures plus matinales, par conséquent en meilleure condition pour faire du bon beurre.

Notre beurre de la province de Québec est apprécié sur les marchés. Nous avons conquis une réclame enviable, il s'agit de la conserver, faisons notre possible pour éliminer tous les préjudices. Nous allons étudier les différents points suivants :

L'entrée de la crème en bonne condition.

La fabrication.

La classification et la vente de ces produits.

LE RAMASSAGE

Le ramassage de la crème à domicile par les beurriers ou leurs intermédiaires offre certains dangers. Certains d'entre eux se permettent d'aller chercher la crème dans les arrondissements de beurrerie voisine, ce qui constitue une compétition à outrance et quelquefois déloyale.

Dans ces conditions, les fabricants sont forcés de tolérer l'entrée de certains bidons de crème qui laissent beaucoup à désirer afin de ne pas mortifier un patron.

Et quelquefois pour les solliciter à patroniser leur fabrique, certains fabricants se permettent de pratiquer des moyens qui ne sont pas recommandables. Tout ceci résulte d'une compétition à outrance, c'est à nous, cultivateurs, de faire notre possible pour éliminer ces lacunes.

Il y a un devoir pour nous de favoriser autant que possible l'arrondissement le plus rapproché de chez nous, afin de permettre au propriétaire de vivre honorairement et de tenir sa fabrique en bon état d'opération.

Il faut prévoir les dangers qui peuvent résulter en favorisant les ramasseurs de crème.

La crise actuelle que nous traversons est causée par les monopoles, les trusts de toutes espèces.

Le ramassage de crème est un acheminement vers un monopole. Cela peut occasionner la fermeture d'une ou de plusieurs fabriques qui rendent de grands services aux cultivateurs. Après la fermeture, les cultivateurs auront à le regretter, ils seront à la merci des grosses fabriques centralisées, où ils n'auront aucun moyen de contrôler, ce qui

advient de leurs produits; ils sont forcés d'accepter ce qui leur sera donné sans mot dire. Le principe de centralisation des produits offre de grands avantages, c'est entendu, mais il faut que les producteurs puissent le contrôler. Il ne faut pas nous laisser monopoliser par des intermédiaires. Nous en avons une dure leçon dans le monopole du lait en nature. Nous avons à déplorer des désastres regrettables qui ont nécessité des enquêtes par nos deux gouvernements, dont les résultats ont prouvé que les cultivateurs étaient honteusement exploités. Le passé et le présent sont un avertissement pour l'avenir. Suivons nos affaires, ne nous laissons pas tenter par des gens intéressés comme ceux qui offrent de venir chercher notre crème sans rien charger; c'est une étrange proposition, soyons sur nos gardes.

LA FABRICATION

Il est important d'avoir des bons fabricants, il faut les protéger. La loi actuelle les expose à une compétition déloyale et injuste de la part des fabricants de deuxième ordre. De par la loi, les inspecteurs peuvent refuser le permis de fabrication à un fabricant s'il n'a pas un pourcentage suffisant de classification numéro un. Celui qui prend les moyens de s'exempter de passer par la classification, n'est pas assujéti à ce pourcentage requis pour son permis de fabrication. C'est injuste pour les bons fabricants qui ne peuvent avoir à leur disposition la possibilité de vendre sans classification. Pour obtenir ce pourcentage de classification, il faut que le beurre soit vendu sur les marchés de gros, car seulement ce mode de vente est assujéti à la classification. Alors un fabricant qui n'est pas assuré d'obtenir la classification requise, prend d'autres moyens pour vendre ses produits, soit qu'il les vende à des intermédiaires qui ne sont pas exigeants ou qu'il les détaille sur les marchés locaux; ce qui lui permet de vendre du beurre no 2 ou 3 fait avec de la crème mal conservée et mal livrée à la fabrique. Dans ces conditions, ayant un produit inférieur, il est forcé de vendre à prix réduit, c'est l'unique moyen pour lui de pouvoir vendre, car l'acheteur préférerait toujours avoir du beurre classifié prix pour prix. Alors vendant à des prix inférieurs, comment peut-il payer aux cultivateurs le prix du beurre No 1? C'est impossible à moins de pratiquer des

ruses qu'il se garde bien de rendre publiques.

Tous les fabricants et beaucoup de gens connaissent qu'il y a une quantité de moyens à la disposition d'un fabricant qui ne sont pas honnêtes, là où il peut prendre quelque chose pour ajuster un déficit, mais toujours au détriment des cultivateurs. Alors parce qu'un fabricant manque de compétence ou les circonstances le forcent de prendre de la crème qui n'est pas parfaite, tous les cultivateurs de l'arrondissement ont à souffrir de cette négligence, et tous les bons fabricants honnêtes ont à subir une compétition déloyale. Toutes ces choses sont préjudiciables à la bonne réputation de notre beurre. Il s'impose donc une amélioration à la loi de la classification de notre beurre, afin que tout le beurre soit classifié avant d'être mis en vente. Pour celui qui passe par le marché du gros, il est contrôlé par les classificateurs du fédéral. Mais depuis ces dernières années, ils sont nombreux ceux qui s'organisent une clientèle pour vendre au détail sans passer par la classification. Il faut trouver un moyen de faire classifier tout le beurre. Quel serait le moyen le plus pratique? Il y a là un sujet d'étude, faire passer tout le beurre par les entrepôts de Montréal, cela peut se faire pour le marché de Montréal, mais ce n'est pas praticable pour les marchés de campagnes. Il faudrait qu'il soit classifié aux fabriques, c'est moins dispendieux de déplacer les classificateurs, que de faire voyager tout le beurre, mais il faudrait multiplier le nombre des classificateurs du fédéral, ou augmenter les attributions des inspecteurs généraux du Provincial qui ont déjà la mission de visiter les fabriques. Il faudrait que leur visite soit régulière dans toutes les fabriques qui desservent les marchés locaux, pour ne pas obliger les fabricants de garder leur beurre trop longtemps. Pourrait-il y avoir des moyens plus pratiques qui donneraient les mêmes résultats? J'en appelle à vous tous. Il serait important que cette question soit discutée dans tous les congrès, afin de coopérer avec nos autorités dirigeantes pour qu'elles améliorent la loi. Elle est préjudiciable aux bons fabricants, aux cultivateurs et elle favorise les trusts, les monopoles.

LA VENTE

L'U.C.C. a beaucoup amélioré les conditions.

Depuis longtemps, nous étions à la merci des commerçants et des spéculateurs. Aujourd'hui, les cultivateurs, par leur Union, peuvent vendre leurs produits jusque sur les marchés anglais, sans passer par aucun intermédiaire.

L'Union, c'est leur affaire, ce sont eux qui sont les maîtres. Ce sont eux qui organisent les enchères, le moyen par excellence pour obtenir les plus hauts prix, les enchères permettent à tous ceux qui ont besoin des produits de venir faire des offres. C'est un moyen de localiser celui qui est en mesure de payer le plus cher sur nos marchés. De plus, avant chaque enchère, nous recevons des offres qui nous viennent des marchés étrangers; de cette façon, si le marché de Montréal n'est pas en état de payer aussi cher que les offres que nous avons, nous vendons à l'étranger et cela oblige le commerce à augmenter ses prix pour imiter les nôtres. Ce sont donc nos enchères qui établissent les prix, c'est aux producteurs de les encourager.

(Suite à la page 801)

CONGRES

L'Union Catholique des Cultivateurs DE CHICOUTIMI-NORD

— 0-0-0 —

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE

Mgr CHARLES LAMARCHE,

Evêque de Chicoutimi.

— 0-0-0 —

tenu à Jonquière le 4 Octobre 1933

— 0-0-0 —

AVANT-MIDI

9 h. Grand'Messe par l'Abbé Frs-Jos. Fortin, Aumônier diocésain.

Sermon par l'Abbé Joseph Lapointe, curé de Jonquière.

10 h. 15 Inscription de délégués.

Ouverture du Congrès par M. Ant. Riverin, Président Diocésain.

Allocution de M. Albert Rioux, Président Général, Assurances Sociales.

Allocution du R. P. Léon Lebel, Aumônier diocésain.

L'Enseignement post-scolaire par M. Gustave Prince.

MIDI Dîner en commun.

APRES-MIDI

1 h. 30 Rapport du Secrétaire-Trésorier.

Allocution de l'Aumônier diocésain.

L'Industrie Domestique par un cultivateur de la région.

Coopération des Syndicats par M. Philadelphie Ferland, Directeur diocésain.

Caisses Populaires par M. Thomas Ouellet, dir. dioc.

Rapport du Comité des résolutions, suivi de l'étude et de la discussion des résolutions.

5 h. Election des officiers.

6 h. Souper.

SEANCE DU SOIR : — 7 1/2 heures

Réception par son Honneur le Maire de Jonquière et le Président du Cercle Local de l'U.C.C. de Jonquière.

Allocution de son Ex. Mgr Charles Lamarche.

Discours des députés de Chicoutimi et Lac St-Jean, ainsi que des agronomes de la région.

Conclusions du Congrès par M. Albert Rioux, Président Général et le R. P. Lebel, Aum. Général.

CHANT ET MUSIQUE dans les intermèdes.

O CANADA... VIVE L'U.C.C.

ECOLE MOYENNE D'AGRICULTURE DE SAINT-BARTHELEMI (Berthier)

Saint-Barthélemi est situé sur la route Provinciale, à mi-chemin entre Berthierville et Louiseville. Deux chemins de fer traversent la paroisse : le Pacifique Canadien et le Canadien National.

But :

Former des Agriculteurs instruits, au courant des besoins agricoles de notre région.

Conditions financières :

\$108.00 dont la moitié est payée par le Ministère de l'Agriculture provinciale.

Les \$54.00 qu'il reste à payer par les parents se répartissent comme suit : \$27.00 payables à la rentrée; \$27.00, après les vacances du jour de l'an.

Date de la rentrée :

La date de la rentrée est fixée au 7 novembre. Les élèves jouiront de vacances au temps des fêtes.

Les élèves bénéficieront d'une maison spacieuse et confortable, et auront accès sur une ferme de 100 arpents organisée et soumise à un système d'exploitation rationnelle.

Un technicien laïque s'occupera exclusivement des élèves pour la théorie et la pratique au cours des six mois d'études, et les visitera à domicile pendant les vacances d'été.

(A) AUMONIER, (D) DIRECTEURS
(S) SECRETAIRES

Diocèse de Chicoutimi :

Chicoutimi-Nord :

- (A) Abbé F.-J. FORTIN, Chicoutimi
(D) M. Antoine RIVERIN, Chicoutimi
(S) M. J.-A. GOBEL, Chicoutimi

Chicoutimi-Sud :

- (A) Ab. J.-C. TREMBLAY, Les Eboulements
(D) M. G. TREMBLAY, Les Eboulements

Diocèse de Gaspé :

- (D) Abbé C.-E. PLOURDE, S.-Elzéar, Bon.

Diocèse de Haileybury :

Abitibi :

- (A) Abbé A. MEUNIER, Curé La Reine
(D) M. L.-N. BOISCLAIR, Macamic
(S) M. J.-B.-L. ALARIE, Amos
Témiscamingue :
(A) Abbé L.-Z. MOREAU, S.-Bruno de G.
(D) M. Jos COTNOIR, S.-Bruno de Guigues
(S) M. Georges LEFORT, Ville-Marie

Diocèse de Joliette :

- (A) Chan. M. CLERMONT, S.-Barthélemi
(D) M. Jos. MARION, S.-Jacques l'Achigan
(S) Abbé D. HENAU, vic., S.-Barthélemi

Diocèse de Mont-Laurier :

- (A) Abbé J.-L.-A. GENIER, Ferme-Neuve
(D) M. F. DESJARDINS, L'Annonciation

Diocèse de Montréal :

- (D) M. Paul BOUDRIAS, L'Abord à Plouffe
(D) M. Hercule RIENDEAU, S.-Rémi, (Nap.)
(S) M. Donat TETRAULT, S.-Jacques le M.

Diocèse de Nicolet :

- (A) Abbé Edgar LAFOREST, Evêché
(D) M. A. ROUSSEAU, La Baie du Febvre
(S) Abbé Alphéri TAILLON, Evêché



Président-général : ALBERT RIOUX, L.Sc.A., Sayabec

Aumônier général : R. P. LEON LEBEL, s.j., Montréal

1er Vice-Président :

ABEL MARION,
Sainte-Hedwidge

2e Vice-Président :

ALFRED HARDY,
Saint-Basile

Secrétaire général et Rédacteur :

RAYMOND-M. PUCET,
Montréal

Vérificateur :

J.-F. DIONNE, L.D.C.,
Montréal

Propagandiste :

ALDERIC LALONDE,
Rigaud

Conseillers juridiques :

Me WILFRID GUERIN, N. P. Me CHS-HENRI LALONDE, C. R.

Cruc et Aratron

Diocèse d'Ottawa et de Pembroke
Section de Québec :

- (D) M. W. BENOIT, Luskville, (Wright)
Section de l'Union des Agriculteurs F.-O. :
(A) Abbé R. GLAUDE, curé, Gatineau
(D) M. R. BEAUDET, R.R. No 2, Cyrville, O.

Diocèse de Québec :

- Québec-Nord :
(A) Abbé J.-P. CHALIFOUR, Curé N. D. des Anges
(D) M. Eugène S.-Germain, Saint-Casimir
(S) M. Edouard VERREAULT, S.-Léonard
Québec-Sud :
(A) Abbé P. GRONDIN, Collège de Lévis
(D) M. Jos. BRETON, S.-Hénédine, Dorch.
(S) M. A. CHAMPAGNE, S.-Honoré, Beauce
Québec-Est :
(A) Abbé Ant. LALIBERTE, Québec
(D) M. J.-M. NICOLE, Montmagny
(S) Eug.-G. FOURNIER, Montmagny

Diocèse de Rimouski :

- (A) Abbé Alp. BELZILE, B.S.A., Rimouski
(D) M. Mathias D'AMOURS, Trois-Pistoles
(S) Abbé Alf. BERUBE, Trois-Pistoles

Diocèse de Sherbrooke :

- (A) Abbé A. MALOUIN, S.-Elie d'Orf., Sh.
(D) M. Ph. LAROCHE, S.-Camille de Wolfe
(S) A.-G. VANDADAIGE, Sherbrooke

Diocèse de Saint-Hyacinthe :

- (A) Abbé D. COURNOYER, S.-Thomas d'A.
(D) M. Alexis BEAUREGARD, S.-Hélène
(S) M. P.-A. LESSARD, S.-Hélène (Bagot)

Diocèse de Trois-Rivières :

- (A) Abbé Ernest JACOB, S.-Gérard des L.
(D) M. Omer-E. MILOT, Yamachiche

Diocèse de Valleyfield :

- (A) Ch. O. BISSONNETTE, S.-Martine
(D) M. Aldéric LALONDE, Rigaud
(S) M. Lucien GENDRON, Beauharnois

REUNIONS DE CERCLES

- 1er octobre : SAINTE-JUSTINE (Dorchester)
2 " : SAINT-JUDE (Saint-Hyacinthe)
3 " : ARTHABASKA
4 " : SAINT-VALERIEN (Shefford)

ECHOS DE CERCLES



Nécrologie

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs le décès de M. F.-X. Dussault, ancien zouave pontifical, décédé à Guigues (Témiscamingue) à l'âge de 86 ans et 3 mois.

M. F.-X. Dussault était un pionnier de la colonisation, établi à Guigues depuis le printemps 1887, il fut une aide puissante pour les missionnaires et les colons.

Il laisse pour pleurer sa perte son épouse, Mme Exilia Couillard Després, 5 garçons, 3 filles et de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Nous présentons à Mme Dussault, à M. Liguori Dussault et à toute leur famille nos plus sincères condoléances.

Saint-Méthode

(Frontenac)

Le Cercle a tenu son assemblée le 19 septembre sous la présidence de M. Napoléon Rhéaume.

M. l'Aumônier a donné une causerie sur la crise et rappelle les paroles de Mgr Gauthier en faveur de l'Union pour les cultivateurs.

M. le Président donna le compte-rendu de la journée à S.-Sébastien.

M. Patrice Tardif donna un travail sur l'U.C.C. et parla du recrutement pour le mois prochain.

François NADEAU, sec.



Nécrologie

Le cercle de l'U.C.C. de S.-Valère de Bulstrode, l'U.C.C. et la Terre de Chez Nous adressent à l'abbé J.-L. Beauchemin, aumônier et curé de notre paroisse, et à sa famille, leurs plus sincères condoléances pour la perte cruelle de son père, M. J.-B. Beauchemin de S.-Monique, dont la mort est survenue le 19 septembre dans sa quatre-vingt-sixième année.

Katevale
(Stanstead)

Le 11 septembre, eut lieu à l'endroit ordinaire la réunion mensuelle des membres de l'U.C.C. sous la présidence de M. Onésime Morin.

M. le Président parla de la Semaine sociale de Rimouski. Vous avez vu là les meilleurs économistes réunis et maintes fois, durant cette semaine, l'U.C.C. a été l'objet de paroles élogieuses et déclarée même comme étant la seule organisation agricole travaillant avec désintéressement pour les cultivateurs.

M. l'Aumônier donna une conférence sur l'usage du tabac, ses inconvénients.

Il est ensuite discuté sur les résolutions à envoyer pour être soumises au Congrès diocésain.

Les délégués nommés pour le Congrès diocésain sont : MM. Fleury, Bélanger et Armand Choquette.

J.-A. CHOQUETTE, sec.

La Patrie
(Compton)

Outre l'assemblée régulière tenue le 11 de septembre, le Cercle S.-Pierre a été convoqué en assemblée spéciale pour discuter les résolutions présentées en vue du prochain congrès régional.

Les résolutions ont suscité des commentaires intéressants de la part de plusieurs membres. Elles ont été finalement adoptées à l'unanimité.

De plus, le cercle a proposé que le Congrès régional fasse pression auprès du gouvernement pour que l'argent actuellement dépensé dans les chemins situés dans les limites de la paroisse revienne un peu plus à ceux qui ont des taxes à payer. Pour cela, il suggère qu'on emploie un plus grand nombre de cultivateurs, qui, une fois les travaux de la ferme finis, pourraient travailler dans les chemins.

Le Cercle suggère aussi qu'on demande aux gouvernements de disposer en faveur des municipalités, d'une partie des taxes perçues de licences d'automobiles.

Le cercle remet aussi à l'ordre du jour une résolution déjà proposée à l'effet qu'on ne réduise pas les droits de coupe.

Le président du cercle, M. Joseph Gobeil est choisi comme porte parole du cercle au Congrès diocésain.

On s'intéresse ensuite aux moyens à prendre pour permettre au plus grand nombre possible de membres de se rendre à ce congrès.

Le Cercle s'enrichit de deux nouveaux membres.

Paul MAILLOUX, ptre, vic, sec.

Notre-Dame des Bois
(Compton)

Le Cercle a tenu son assemblée le 17 septembre sous la présidence de M. Ferd. Charbonneau. M. l'Aumônier a parlé de la nécessité d'une politique de colonisation. M. Arm. Lussier a donné un travail sur le labour

et sur les résolutions préparées en vue du Congrès diocésain.

Les résolutions suivantes furent ensuite passées :

Ventes des produits à l'enchère ; Petite Industrie ; Aide au chômage ; U.C.C. et Coopérative Fédérée ; Cours de Coopération, U.C.C. et Caisses Populaires ; Secours aux familles nombreuses ; Jeunesse agricole, Lois des compagnies ; Caisses populaires ; Colonisation, Association des Patrons de Beurriers et Fromagers ; Cours à domicile sur la Coopération.

Ces différents sujets furent l'objet d'études par nos membres.

Armand LUSSIER, sec.

Albanel

(Roberval)

Le cercle d'Albanel s'est réorganisé au cours d'une assemblée tenue le 10 septembre, laquelle fut convoquée par M. Joseph Tremblay, secrétaire.

M. Raymond Trudel a été choisi comme président du cercle, M. Azarias Lavoie, vice-président et M. Lucien Lambert, secrétaire.

Les directeurs sont MM. Arsène Goudreault, Honoré Genest, Ernest Bergeron, Siméon Trudel et Johnny Simard.

Nous sommes assurés que le cercle d'Albanel deviendra une force agissante dans notre belle paroisse, grâce au dévouement de ses directeurs et à la bonne volonté de notre population.

Lucien TREMBLAY, sec.

Chartierville

(Compton)

Le Cercle a tenu son assemblée le 20 août sous la présidence de M. Raoul Blanchet.

M. l'Aumônier a parlé longuement de l'U.C.C. comme moyen d'entente entre les cultivateurs d'une même paroisse.

Les autres sujets traités furent l'alimentation des vaches par la moulée à l'automne et le questionnaire du cuir et des peaux.

O.-J. PLEAU, ptre, curé, sec.

Chartierville

(Compton)

Le Cercle a tenu son assemblée le 17 septembre sous la présidence de M. Benjamin Lauzon. M. Ferdinand Boulé a donné un travail sur le labour et s'est engagé à en donner un autre sur l'égouttement des terres à la prochaine assemblée, fixée au 15 octobre.

Les résolutions à présenter au Congrès diocésain furent ensuite discutées.

O.-J. PLEAU, ptre, sec.

Kiamika

(Labelle)

Le 25 juillet était tenue, par M. Aldéric Lalonde, propagandiste de l'U.C.C., une assemblée générale des cultivateurs de cette paroisse, afin de démontrer la nécessité d'une Union et les avantages qu'elle procure à tous les cultivateurs. A la suite de cette conférence, un cercle se fonda avec 15 membres inscrits.

Le 6 août, une réunion se tenait pour élire le bureau de direction : M. Adrien Fillion, président, M. Adélard Lachaine, vice-président, Oscar S.-Jean, secrétaire-trésorier, MM. Rodrigue Lacasse, Tréflé Lachaine, Edmond Martel, Euchariste Beaulieu et Raphael Valiquette furent nommés directeurs. M. le curé Ad. Fauteux a bien voulu accepter d'être l'Aumônier du cercle. Adopté.

Le 18 septembre, se tenait notre première assemblée régulière. Tous les membres étaient présents. Après la prière, lecture fut faite de la correspondance reçue, et l'on discuta sur différents sujets intéressants.

Plusieurs nouveaux membres entreront dans quelque temps. Les membres actuels trouvent très intéressant le journal la "Terre de Chez Nous". Le cercle paraît vouloir vivre et se développer.

M. l'Aumônier termine par la prière.

Oscar S.-JEAN, sec.

Saint-Valérien (Shefford)

Le Cercle de l'U.C.C. a tenu son assemblée régulière le 12 septembre sous la présidence de M. Alexandre Dufort. 15 membres assistaient.

"La diminution des obligations des fermes" est renvoyée à l'étude pour la prochaine séance.

Le bureau de direction a passé les résolutions suivantes :

1ère. — Proposé par M. Alph. Tétrault, secondé par M. Hormidas Tétrault, que le Cercle de S.-Valérien (Shefford) demande au bureau central de l'Exécutif de faire une pression auprès des autorités gouvernementales pour que les frais de vente des animaux vivants vendus par les membres de l'U.C.C. à la Coopérative Canadienne du Bétail soient payés par le Gouvernement.

2ème. — Proposé par M. Ernest Viens, secondé par M. Ananias Boileau, que le Cercle de S.-Valérien demande que les prix du marché des animaux soient donnés par radio le lundi midi à la causerie de l'U.C.C.

3ème. — Proposé par M. Hormidas Tétrault, secondé par M. Alp. Tétrault, que M. Alex. Dufort soit choisi délégué pour représenter le cercle de S.-Valérien au Congrès diocésain à S.-Hyacinthe. Albéric HEBERT, sec.

S.-David d'Escourt (Témiscouata)

Sur l'invitation de M. le Curé une assemblée de cultivateurs a eu lieu le 1er septembre à S.-David et M. Alphonse Belzile, aumônier diocésain, après avoir démontré la nécessité d'une Union professionnelle, a fondé un cercle, et il fut procédé immédiatement aux élections des officiers.

M. Jos. Beaulieu a été élu président, M. François Asselin, vice-président, MM. Emile Côté, J.-B. Cloutier, Hermann Tardif, directeurs et M. Gérard Levesque secrétaire.

M. l'abbé David Roussel, curé, a bien voulu accepter la charge d'aumônier.

Nos meilleurs souhaits accompagnent ce nouveau cercle.

Saint-Augustin (Portneuf)

Le Cercle a tenu son assemblée le 5 septembre et à la suite de l'étude du Questionnaire, les résolutions suivantes ont été passées.

1o Prendre en considération l'élevage du cheval afin de trouver un moyen de donner plus de facilité aux cultivateurs.

2o Prendre en considération un article paru dans l'"Action Catholique" samedi 12 août 1933, signé par Paul Brevail, au sujet de l'industrie laitière et spécialement de l'enregistrement des troupeaux laitiers.

3o Proposé par M. Ern. Tardif, vice-président, secondé par M. Lauréat Fillion, directeur, et à l'unanimité que les membres du cercle local de l'U.C.C. trouvent regrettable que dans un journal comme celui de la "Terre de Chez Nous", il se trouve des annonces de bière. Voilà pourquoi notre Cercle proteste énergiquement contre de telles annonces et demande aux autorités de l'U.C.C. de les prendre en considération et de les supprimer.

Henri TARDIF, sec.

J.-F. Dionne, L.D.C.
COMPTABLE PUBLIC
4876, rue Lafontaine,
Montréal.
Vérification municipale,
scolaire, commerciale et
industrielle.
Tél.: CLairval 8440 F.

S.-Samuel de Horton (Nicolet)

Notre cercle a tenu son assemblée mensuelle le 6 septembre à la salle publique sous la présidence de M. Hector Désilets et des directeurs, une trentaine de personnes assistaient. M. l'Aumônier était absent à cause d'un voyage.

Après l'ouverture par la prière habituelle et lecture et adoption des minutes de la dernière assemblée, M. le Président nous donna une causerie sur l'élevage du lard et M. Rodolphe Godin nous fit une conférence sur l'apiculture.

Il est proposé par M. Josaphat Champagne, secondé par M. Rodolphe Godin, que M. Auguste Boisclair nous parle de conserve, M. Alexandre Bergeron, sur la valeur du chou de Siam et M. Omer Désilets sur l'engraisage de la volaille.

Antonio DESILETS, sec.

Saint-Claude (Richmond)

A l'assemblée régulière des membres de l'U.C.C., il fut décidé de soumettre les résolutions ci-dessous au congrès diocésain :

1o Qu'une demande soit faite au Département de l'Agriculture de la Province, que l'épreuve du lait et de la crème soit faite par l'inspecteur des fabriques, au lieu des fabricants qui la font actuellement.

2o Attendu que les intermédiaires enlèvent beaucoup de bénéfices aux producteurs, il est proposé que l'organisation de marchés dans nos petites villes soit encouragée le plus possible, le consommateur et le producteur en profiteraient grandement.

M. Emile Plante, vice-président, fut nommé comme délégué au congrès diocésain.

Léon MAURICE, sec.

Saint-Alexis (Matapédia)

Le 17, assemblée du Cercle de l'U.C.C. présidée par M. Alexis P. Arseneault. Bon nombre de cultivateurs étaient présents.

Après lecture du dernier rapport de la dernière assemblée, M. le Président nous dit quelques mots sur les semaines sociales et développa les principaux sujets étudiés à celle de Rimouski, lors du dernier Congrès. Il nous expliqua ensuite les principaux points du moratoire Godbout, et pour terminer son allocution, il fit un vibrant appel aux directeurs afin de recruter le plus de membres possible pour la nouvelle année du cercle.

M. l'Aumônier, pour faire suite à l'allocution du "Guide", insista sur la nécessité de la colonisation et nous démontra que beaucoup plus de jeunes gens et d'hommes sans terre et sans travail pourraient et devraient s'établir sur des lots.

La discussion porta ensuite sur la vente des agneaux : on a conclu qu'il faut faire l'élevage plus tôt le printemps, afin d'avoir les plus hauts prix du marché.

M. Elisée Dufour nous fit une causerie sur le tannage du cuir à domicile et d'après ses expériences, il sut nous donner de bons conseils.

En nous parlant de la culture du foin, M. Phyllis Gallant, directeur, nous montra qu'il est beaucoup plus avantageux de faire les foin à bonne heure que lorsqu'il est trop mûr.

A la prochaine séance, le sujet portera sur les Caisse populaires.

Jos.-H. MARTIN, sec.

Saint-Hubert de Spaulding (Frontenac)

Le Cercle de l'U.C.C. s'est réuni en assemblée régulière le 19 septembre sous la présidence de M. Gédéon Dostie.

M. le Président rappelle aux membres quelques-uns des avantages que l'U.C.C. procure à la classe agricole, ainsi que les résultats pratiques obtenus depuis sa fondation.

D'une voix émue, il fait un appel chaleureux en faveur de la coopération constante de tous les membres pour le progrès de notre Association professionnelle. On ne l'apprécie pas encore assez, parce qu'on ne se rend pas compte de tout le bien qu'elle a fait et qu'elle accomplirait dans une plus large mesure, si un plus grand nombre de cultivateurs la soutenaient efficacement.

M. J.-A. Devoyau fait un rapport détaillé des résolutions adoptées lors du récent congrès régional de Beauce et Frontenac, tenu à S.-Sébastien, le 30 août, auquel assistèrent quelques-uns de nos membres, dont MM. Gédéon Dostie, président, Alma Bouchard, vice-président, Lucien Béliveau, directeur, comme représentants officiels.

L'assemblée discute et adopte les résolutions qui seront soumises au prochain congrès diocésain à Sherbrooke, le 27 courant.

Sur proposition de M. Archélas Grenier, secondé par M. Josaphat Grondin on ajoute une résolution déjà adoptée par notre cercle concernant la situation des travailleurs dans les chantiers et la fixation d'un salaire minimum raisonnable pour les bûcherons et les écorceurs de bois à l'emploi des compagnies forestières.

Sur proposition de M. Ernest Roy, secondé par M. Almas Bouchard, vice-président, il est résolu que M. Philippe Foley soit le délégué officiel de notre cercle au Congrès diocésain de Sherbrooke et que ses dépenses de voyage lui soient remboursées.

M. le Président invite les membres à donner leur encouragement pécunier à la souscription-tirage pour venir en aide aux Syndicats catholiques et Nationaux et de l'Union diocésaine de l'U.C.C. de Sherbrooke ; deux livrets lui ont été adressés à cette fin.

Avant de quitter la salle, plusieurs membres s'empressent d'acheter tous les billets disponibles.

M. l'Aumônier traite du recrutement de nouveaux sociétaires, puis il démontre quelles sont les qualités d'un bon membre de l'U.C.C.

M. le Président dit un dernier mot au sujet de la contribution annuelle renouvelable en octobre et il fait cette recommandation : "Préparez-vous à élire un excellent bureau de direction à la prochaine assemblée, et n'oubliez pas de mettre en réserve le montant de votre contribution."

La prochaine assemblée aura lieu, dimanche le 15 octobre, à 7.30 heures p.m.

Jean-Frs Devoyau, ptre, curé, au.

Saint-Charles (S.-Hyacinthe)

Le Cercle s'est réuni le 11 septembre sous la présidence de M. Chs Lusignan afin de choisir ses délégués pour le représenter au Congrès diocésain de S.-Hyacinthe.

A la réunion du 9 octobre, M. le Président donnera une causerie sur notre Union professionnelle.

Laurent MERCIER, sec.

Saint-Jean-Baptiste (Rouville)

Le Cercle de l'U.C.C. fit sa réunion de septembre le 12. M. Philippe Tétrault, présidait avec les directeurs présents : MM. Louis Guertin, Azarias Noiseux, Freddy Hamel et Origène Catudal.

Notre Aumônier fit la conférence qui amena une forte discussion parmi les membres présents.

Le président donna en résumé ses impressions de la dernière Semaine sociale de Rimouski.

M. l'abbé J.-A. Lavoie fit ressortir le bien que joue un cercle de l'U.C.C. dans la paroisse. La discussion entre les membres et le conférencier fut très intéressante, ce qui rendit l'assemblée très animée.

Deux résolutions furent passées et envoyées à notre président diocésain pour le prochain Congrès.

1o Que demande soit faite au Département de l'Instruction publique d'octroyer les écoles rurales du soir organisées par les cercles de l'U.C.C.

2o Que les mêmes avantages donnés aux gens des villes pour le retour à la terre (somme de \$400.) le soit de même pour les fils de cultivateurs qui veulent s'établir sur une terre.

Il fut décidé que le recrutement des membres se fasse d'une manière à avoir, pour le Congrès diocésain, la majorité des cultivateurs de la paroisse.

Prière faite à saint Isidore, on ajourna.

F.-X. BLANCHARD, sec.

Ange-Gardien (Montmorency)

A une assemblée du Cercle de l'U.C.C. de l'Ange-Gardien, tenue à la Salle Paroissiale sous la Présidence de M. Edouard Gariépy, en date du dix-huit septembre, étaient présents : M. le Curé L. Picher, aumônier, et seulement une douzaine de Membres.

Après adoption du dernier rapport, le Secrétaire donne connaissance d'une supplique faite à nos Gouvernements Fédéral et Provincial en faveur des Pêcheries de Gaspé, supplique signée par le Président et le Secrétaire du Cercle, ainsi que des réponses reçues. — Lue aussi une lettre de M. Pucet, en réponse à une question à propos d'abonnements à l'Action Catholique — puis une circulaire de l'U.C.C. se rapportant au tannage du cuir. Cette initiative de l'U.C.C. ne semble cependant pas intéresser nos cultivateurs qui préféreraient voir s'établir une tannerie dans la paroisse.

Le Secrétaire, prenant occasion d'un article récent de M. le Président Général, soulève la question d'une Caisse Populaire dans la paroisse. — Il est fortement appuyé par M. l'Aumônier, et l'on décide de faire la proposition suivante :

Proposé par M. Albert Letarte, secondé par M. Emile Frs Laberge, et résolu à l'unanimité, que demande soit faite à la Direction Générale des Caisses Populaires de nous envoyer un ou des Représentants pour nous aider à faire une étude de ces Caisses et à former l'opinion en faveur de ces Caisses dans la paroisse — et cela le plus tôt qu'il leur sera loisible de le faire.

On discute des moyens à prendre pour l'établissement de nos jeunes gens, surtout du développement de la colonisation dans notre paroisse qui aurait un terrain suffisant pour faire vivre trente à quarante familles — puis on se met à l'étude du

SOIREE AGRICOLE A SAINT-OURS

Malgré la pluie qui commençait à tomber à peu près à l'heure que les cultivateurs devaient partir pour assister à l'assemblée, il y avait plusieurs personnes présentes à la salle du collège, pour entendre les orateurs bien connus de la classe agricole défendre avec énergie et enthousiasme la grande valeur de l'U.C.C. Il n'y a pas l'ombre du moindre doute que les cultivateurs de S.-Ours et des paroisses environnantes qui ont bravé la mauvaise température sont retournés chez eux contents de leur veillée qui fut des plus agréables, et plus convaincus que par le passé, de la nécessité d'une association professionnelle comme l'U.C.C., qui ne ménage rien pour mener à bonne fin l'oeuvre commencée en 1924.

Le Cercle de S.-Ours a eu l'honneur d'entendre le nouvel aumônier diocésain faire son premier discours depuis qu'il fut promu à son nouveau poste par Monseigneur l'Evêque de S.-Hyacinthe.

La série des discours commença à 7 heures 30. Ont adressé la parole. M. Aldéric Lalonde, propagandiste, M. l'abbé Donat Cournoyer, aumônier diocésain, M. Alexis Beauregard, président diocésain, Mgr L.-A. Sénécal, curé et aumônier du cercle S.-Denis, M. Chs-Ed. Hébert, sec. du cercle S.-Ours, M. l'abbé Roger Préfontaine, aumônier du cercle S.-Ours.

L'assemblée était sous la présidence de M. Jos. Larivière. M. le Chanoine J.-E. Foisy, curé de S.-Ours, a bien voulu venir relever l'assemblée de sa présence.

Chs-Ed. HEBERT, sec.

Pike River (Missisquoi)

Résolution concernant la vente du lait passée à une assemblée du cercle de l'U.C.C. tenue le 18 septembre 1933.

"Attendu que le prix du lait a été augmenté de 40 cents et que les producteurs ne retirent que la faible proportion de 15 cents :

Il est proposé et adopté à l'unanimité par les cultivateurs présents qu'une protestation soit adressée à la Commission d'Industrie laitière pour demander que les cultivateurs bénéficient complètement de la dite augmentation d'autant plus que les consommateurs n'acceptent cette augmentation qu'à cette condition.

Que copie de la présente résolution soit adressée à la "Terre de Chez Nous" pour publication et que la même résolution soit proposée pour examen au Congrès diocésain.

N. BILODEAU, sec.
E. FOURNIER, ptre, aum.

Saint-Camille (Wolfe)

Le Cercle a tenu son assemblée le 17 septembre, sous la présidence de M. Napoléon Bellerose.

Monsieur l'Aumônier a donné une causerie sur l'établissement de la jeunesse et le problème de la terre.

Les résolutions à présenter au Congrès diocésain furent ensuite discutées.

Lionel RAMIER, sec.

questionnaire de l'U.C.C. pour la préparation du Congrès Régional.

MM. Emile Frs Laberge et Joseph Letarte sont délégués à ce Congrès, et la séance est levée.
J.-Nap. DUMONT, ptre, sec.



LES PREMIERS PAS DE L'ENFANT

L'enfant commence à marcher entre 9 et 12 mois, parfois plus tard : cela dépend de son poids, de son alimentation — l'enfant nourri au sein marche plus vite — et de sa force.

Un petit enfant abandonné à lui-même trouve instinctivement la façon de marcher.

Il se raidit d'abord dans son berceau et dans son parc en s'aidant des barreaux. Peu à peu, il réussit à se tenir debout : puis, toujours en s'accrochant à tout ce qu'il trouve, insensiblement il se met à marcher.

Le bébé suit sa nature et il ne marchera que s'il a la force nécessaire. Si nous le laissons faire, nous n'aurions jamais un bébé aux jambes arquées ni déformées.

Malheureusement, certaines mamans impatientes ou inquiètes voudraient hâter ce moment et emploient des moyens parfois très dangereux pour arriver à cette fin.

Certains appareils sont communs à la campagne. D'abord, le char en osier composé d'un cercle ayant la largeur de l'enfant et le soutenant dans les bras et un autre cercle servant de base et garni de roulettes. Ces deux cercles sont rattachés par des tiges d'osier.

L'enfant est là-dedans en équilibre, c'est vrai, et il n'y a pas de danger qu'il tombe, mais d'un autre côté, le voilà emprisonné et forcé de se tenir debout malgré lui. S'il est rachitique ou trop faible, les petites jambes, qui doivent soutenir le corps, vont s'arquer.

Dans son parc, l'enfant s'assied quand il en sent le besoin. Dans le panier d'osier, ce n'est pas possible. La maman peut être distraite et le laisser trop longtemps : alors, pour se reposer l'enfant se laisse aller et pèse contre le cercle d'osier.

Résultat : il s'enfonce la poitrine, se déforme les épaules et la colonne vertébrale.

Le "char à glissière" est à déconseiller pour les mêmes motifs. Il présente en plus le danger des rainures dans lesquelles la planche glisse : l'enfant peut y mettre les doigts en avançant et se blesser.

Mais toutes les mères n'ont pas ces appareils et emploient des moyens plus simples. Par exemple : tenir l'enfant d'une main. Ceci est à déconseiller, car, si le bébé tombe, la grande personne qui le soutient fait instinctivement le mouvement de le retenir. Ce mouvement peut être brusque et occasionner peut-être une foulure du poignet chez le petit.

Tout au plus peut-on employer le moyen simple de passer une ceinture assez large autour de la taille du bébé et de le soutenir légèrement par derrière.

Mais, je le répète, le petit marchera bien sans qu'on s'occupe de lui, à condition qu'il ait un parc convenable.

À la campagne, le papa fait un peu tous les métiers. Qu'il se mette à la besogne pour préparer à son bébé un petit parc.

Le parc est évidemment très commode, surtout si l'on a plusieurs enfants : mais à la rigueur, la maman peut en installer un facilement démontable au moyen de quatre chaises. Elle les lie ensemble de façon à ce que les quatre dossiers soient à l'intérieur. Par terre, elle installe une couverture bien propre et spéciale à l'enfant.

Cet appareil tient bien un peu de place, mais ne coûte rien et n'est d'aucun danger pour les petits.

L'eau chaude comme médicament

Voici quelques conseils que nous empruntons à un confrère français. Il va de soi qu'on peut y trouver un soulagement, mais qu'en cas de maladie grave on ne peut jamais négliger d'appeler le médecin.

Le mal de tête cède presque toujours à l'application simultanée d'eau chaude sur la nuque et sur les pieds. Une serviette pliée, trempée, dans l'eau chaude, tordue rapidement et appliquée sur l'estomac, agit d'une

manière presque magique contre les coliques. Rien ne coupe plus rapidement court à une congestion pulmonaire, à une angine ou à un rhumatisme, que des applications bien faites d'eau chaude. Une serviette pliée en plusieurs doubles, trempée dans l'eau chaude et tordue, puis appliquée sur la partie douloureuse, apporte un prompt soulagement aux maux de dents et aux névralgies faciales.

Un morceau de flanelle imbibé d'eau chaude, appliqué autour du cou d'un enfant atteint du croup, produit souvent un calme remarquable, en cinq ou dix minutes.

CHANSON DU MATIN

I

Les portes s'ouvrent, les coqs chantent.
Le puits gémit
Dans sa nuit.
Et les vallons, réveillés à demi,
Paraissent écouter des bruits qui les enchantent...

L'aube rit sur le coteau clair,
Et sur les rides des labours.
L'oiseau fier
Chante avec souplesse
Dans les aulnes des alentours...
— Ah ! qui me rendra ma jeunesse
Avec ses premières amours !...

— Ah ! qui me rendra ma jeunesse !...

Les coteaux ornés
De dentelle verte et de brume
Parent le toit qui fume.
La lumière nouvelle inonde les chemins.
On dirait que les maux humains
Sont noyés dans la clarté blonde,
Et que les péchés du monde
Ce matin furent pardonnés...

Que votre pas se presse
Aux champs des alentours,
Paysans ! Et que l'allégresse
Monte en vous du sein des labours,
Car le Seigneur, dans sa largesse,
Donne un jour de plus à vos jours !
— Ah ! qui me rendra ma jeunesse
Avec ses premières amours !...

II

Je porte mon cœur ainsi qu'un trésor...
Tel un encensoir rempli de fumée
D'où monte un parfum de rose embaumée,
Je porte mon cœur comme un grand lys d'or...

Je serre mes bras contre ma poitrine
Pour mieux contenir le poids de mon cœur,
Et pour ne point voir fuir sa liqueur,
Sa liqueur divine...

Et sur les coteaux, les coteaux lointains,
Où comme un bûcher mon passé flamboie,
J'ai vu revenir mon ancienne joie,
D'un regard en fête et d'un bras qui ploie
Sous le clair fardeau des bonheurs éteints.

Et, dans les sentiers où ma voix s'élève,
Partout dans les champs, partout sur la grève,
Où tremble le vent, où gémit le flot,
Je n'ai rien compris qui monte plus haut
Que mon cri joyeux et que mon sanglot,
Ni rien vu de plus large que mon rêve !...

Car mon cœur ainsi qu'un sanglant lys d'or
Tendant son calice à l'aube ravie,
Mon cœur, retrouvant l'ivresse ravie,
A connu l'amour, a connu la vie !...
Mon cœur est un vase rempli jusqu'au bord ;
Je porte mon cœur ainsi qu'un trésor !...

Blanche LAMONTAGNE.

La plantation des pivoines

La pivoine est l'une des fleurs vivaces les plus importantes des jardins canadiens, dit l'Horticulteur du Dominion. De culture facile, elle est aussi très rustique, son feuillage a belle apparence toute la saison et elle produit de superbes fleurs en été. Comme on laisse les pivoines en place pendant sept ou huit ans, il est essentiel que le sol où elles sont plantées soit parfaitement préparé. On creuse à la bêche une tranchée d'au moins deux pieds de profondeur et l'on recouvre le fond de cette tranchée d'une couche de fumier bien pourri avant de remettre la terre en place. Au moment de la plantation, on peut incorporer de la poudre d'os au sol de surface à raison d'une petite poignée pour chaque plante. Il ne faut jamais se servir de fumier frais pour les pivoines.

La meilleure époque pour planter est la fin d'août ou septembre. Il faut se procurer des racines chez les producteurs, car les pivoines ne se reproduisent pas par voie de semis. On plante ces racines assez profondément pour que les yeux ou les bourgeons soient enfoncés de deux pouces au-dessous de la surface du sol. Ils peuvent être un peu moins enfoncés que cela, mais jamais plus, si non les fleurs pourraient ne pas s'épanouir. Il faut bien ameublir la terre autour des racines et la tasser. On met les plantes à intervalles d'environ quatre pieds. Si la terre a été bien préparée, il n'est pas nécessaire d'appliquer des engrais pendant trois ou quatre ans. Après cela, une application en couverture de poudre d'os en automne, ou de fumier de mouton au printemps, serait avantageuse.

Ayez soin de choisir un endroit bien égoutté et bien ensoleillé pour la plantation. Si vous voulez multiplier vos pivoines par la division, arrachez la plante, enlevez la terre par un lavage et divisez les racines. Chaque division devrait avoir trois ou quatre yeux à moins que l'on ne désire faire autant de plants que possible, et dans ce cas, un oeil peut suffire. Les divisions plus fortes sont plus satisfaisantes pour les jardins ordinaires. Disons enfin que la planche de pivoines doit être tenue bien binée toute la saison.

La plantation des tulipes

Les tulipes se plantent à partir de la fin de septembre jusqu'en novembre, dit l'Horticulteur du Dominion. Octobre est le meilleur mois, sans aucun doute. Il n'est pas nécessaire que le sol soit riche. Toute terre ordinaire de jardin fait l'affaire, mais il faut qu'elle soit bien béchée et bien égouttée. Les tulipes se plaisent tout spécialement en plein soleil, cependant, elles fleurissent pendant une saison ou deux dans un endroit à demi ombragé. Les oignons peuvent être laissés en terre jusqu'à ce qu'ils deviennent trop serrés et que les

fleurs se rapetissent mais on peut aussi les arracher tous les ans. On les arrache lorsque le feuillage brunit ; si l'on a besoin de place avant cela, il faut planter les bulbes serrés l'un contre l'autre dans une tranchée peu profonde, dans le jardin, jusqu'à ce que les feuilles meurent. On met les oignons de tulipes dans des sacs pour les tenir secs tout l'été. En automne, on peut replanter les gros oignons dans la plate-bande et planter les petits en ligne, dans le jardin potager, pendant un an ou deux, jusqu'à ce qu'ils soient assez gros pour produire des fleurs.

LE ROLE DES AGRONOMES

Extrait de la Conférence de M. L. de G. Fortin, à la Semaine Sociale de Rimouski

L'AGRONOME CONTEMPORAIN

Son histoire date d'un peu plus de vingt ans. En 1914, tous les étudiants ne rêvaient pas d'une carrière officielle; en effet, lorsque j'entrevis le premier agronome officiel qui nous visita, à l'Ecole d'Agriculture où j'étais, j'ignorais complètement encore leur existence. Pourquoi étais-je donc rendu, alors, dans une institution semblable? Simplement, pour étudier l'agriculture.

J'ai eu assez de mal dans le choix de cette vocation assez nouvelle alors, de cultivateur instruit, et je dois beaucoup de reconnaissance à mon père qui a accepté ma détermination sans broncher, car c'était héroïque, dans le temps, d'envoyer dans une Ecole d'Agriculture, un fils terminant des études classiques. "Tant d'argent perdu", disait-on de toute part, en guise de commentaire.

Encouragé par un frère aîné qu'une idée nouvelle ne bouleversait pas, je me rendis chez mon conseiller, feu M. le Chan. Charron de qui je me plais à évoquer ici le souvenir ému. De lui, j'acquis l'assurance que je m'engageais dans une voie honnête et belle où je pourrais donner à mon pays un support qui n'aurait de limites que mes propres capacités.

Cette idée d'étudier l'Agriculture (que plusieurs confrères ont accueillie en souriant, probablement avec l'arrière-pensée que je choisisais, par paresse, une carrière plutôt facile), cette idée, dis-je, ne m'était pas venue toute seule; car si j'ai le plaisir d'avoir été le premier élève du cours classique du Séminaire à m'engager dans les études agricoles, je ne peux me vanter d'une invention personnelle.

En effet, en 1913, dans la vieille salle d'études, un conférencier était venu, qui discuta avec beaucoup de bon sens cette idée de l'agriculteur instruit. Je fus conquis immédiatement par des paroles simples, fortes seulement de la conviction profonde de l'orateur.

Mais une autre conquête, importante celle-là, avait été faite du même coup, si elle ne s'est révélée que quelques années plus tard; c'est celle de l'honorable M. Adéard Godbout, aujourd'hui Ministre de l'Agriculture. Nous étions voisins de pupitre, en ces temps reculés. Nous avons travaillé ensemble après cela, jusqu'en 1930, et si nos pupitres sont éloignés depuis ce temps, vous comprendrez que ce n'est pas de ma faute.

Or, l'an dernier, en feuilletant pour la composition d'un autre ouvrage, des vieilles collections de journaux agricoles, de 1835 à nos jours, je fus frappé par le titre d'une conférence publiée in extenso dans "le Journal D'Agriculture", et signée O.-E. Dallaire, Instituteur, secrétaire du Cercle Agricole de S.-Anne des Plaines. Je me demandai si ce n'était pas ce même M. Dallaire qui m'avait emballé, jadis; pour m'en assurer, je lus le texte du commencement à la fin, et j'y retrouvai sans le moindre doute possible, la conférence entendue en 1913. Ce travail donné, en 1885, au Cercle agricole, (car on y faisait du beau travail en ces temps) avait

été publié aussitôt comme activité du Cercle; et, composé trente ans avant que je l'eusse entendu, je le retrouvai vingt ans plus tard.

Cet instituteur ne s'est probablement jamais douté de la répercussion du discours qu'il avait prononcé jadis dans une simple assemblée de cercle agricole paroissial.

J'espère, pour ma part, que le défaut d'envergure de mon travail ne lui enlèvera pas toute utilité, car c'est en raison de cet exemple et en face du mot "Servir" que j'ai accepté du Rév. Père Archambault la tâche lourde de ce matin.

Je m'aperçois que je ne vous ai pas encore présenté l'agronome officiel, et j'allais commettre une autre erreur en disant que celui-ci n'en avait guère besoin.

Après avoir fait connaître les conditions difficiles de l'agriculture au siècle dernier, il convient de signaler un renouveau singulier datant des environs de 1910.

Les institutions agricoles d'Oka et de S.-Anne reçurent des octrois qui leur permirent d'améliorer les conditions de leur enseignement, d'augmenter le nombre de leurs élèves, et dans l'ordre donné, mais à quelques années de distance, d'obtenir leur affiliation à l'Université Laval. L'Institut agricole d'Oka a l'honneur d'avoir donné les premiers agronomes officiels à la Province.

En quelques dizaines d'années, on avait fait le saut, de l'enseignement agricole que le Conseil d'Agriculture imposait comme exclusivement pratique, à un enseignement Universitaire complet de récompenses du même ordre.

Aujourd'hui les agronomes du Ministère de l'Agriculture sont au nombre d'environ deux cents, et sont les principaux agents de la vulgarisation de l'agriculture méthodique dans la province. Les plus vieux d'entre eux, "les gregnards", ont à peine quarante ans d'âge. Il serait vraiment extraordinaire que ces hommes dont quelques uns ont inventé une carrière nouvelle, alors qu'ils dépassaient à peine vingt ans, n'aient jamais été emportés par leur enthousiasme, surtout lorsque celui-ci était supporté par l'enthousiasme de tout le monde, dans un temps où se préparait la plus belle confusion économique de tous les temps!

Pour accomplir sa mission, le vétérinaire devait pénétrer dans les foyers de sa propre initiative, et s'y faire apprécier. Ce n'était guère facile; car pendant et après la guerre, personne ne sentait le besoin de prendre des renseignements, et encore moins d'offrir sa coopération; les prix des denrées agricoles qui exécutaient les voltiges les plus fantaisistes étaient tellement rémunérateurs que les recommandations d'une douzaine de jeunes hommes dont on ne comprenait pas bien en quoi pouvait consister la profession n'avaient que peu de poids. Aussi ils furent traités de crève-faim, et je dois dire que dans ces temps heureusement enfuis à jamais, il était difficile de répondre victorieusement, parce que n'importe quel bûcheron ou scieur de bois réalisait dans six mois de travail les émoluments qu'un agronome

prenait trois fois plus de temps à voir effleurer le bout de ses doigts.

S'il fallait faire surgir une organisation agricole, on trouvait bien des hommes de bonne volonté, mais pour un qui poussait à la roue, dix y mettaient des bâtons, les uns bravement, — cas facile à régler, — et les autres?... c'est incroyable ce qu'ils y mettaient de rouerie et de maquignonnage. Dois-je laisser entendre que la plupart des agronomes ont acquis de ce fait une expérience si désastreuse des hommes qu'ils sentent peut-être aujourd'hui venir les choses de trop loin, et qu'ils peuvent sembler un peu défiants, surtout les vieux routiers?

Comme les petites guerres d'escarmouches ne sont pas encore complètement finies, il arrive que ces braves gens, placés entre l'administré et l'administrateur, entre les demandes de leur permit de répartir, ayant un rôle de tampon, pour être franc, font un peu trop état du petit côté des hommes qui n'ont pas la franchise absolue dans l'assortiment de leurs vertus civiles.

J'ajoute que tout cela est bien malheureux pour l'agriculture.



M. L. de G. FORTIN, b.s.a.
Professeur à l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière

L'AGRONOME PRATICIEN

Combien de fois n'a-t-on pas réclamé que l'agronome soit en même temps cultivateur? C'est, je crois, un des plus beaux rêves du monde, parce que presque irréalisable. D'abord, où sont les cultivateurs capables d'établir dix ou douze enfants, et, par dessus cela, donner à l'un d'entre eux des études classiques et agricoles complètes, puis une ferme pour cultiver.

De deux choses l'une; ou on demande trop au père de famille canadien-français, ou on demande trop au diplômé, si on exige de lui qu'après des études épuisantes qui ont duré dix ans et plus, il se couvre de dettes en commençant sa carrière. C'est contraire à l'économie la plus élémentaire, et si la crise ne nous a pas donné le frisson d'épouvante en face des dettes personnelles ou autres, c'est qu'elle n'a pas encore assez duré.

Faire du diplômé un colon? Je crois que l'on va encore un peu plus loin dans un mauvais chemin. Qui connaît le jeune homme capable, après une douzaine d'années passées, dans l'étude, à l'ombre des murs d'une maison, dans des conditions où son développement physique n'a guère été favorisé, — pour rester dans les termes souriants, — qui connaît, dis-je, le colosse capable de s'armer de sa pauvreté, — car quatre-vingt dix sur cent de

nos étudiants sont pauvres — d'une hache et de l'enthousiasme des voisins pour aller faire réfléchir les vertus plutôt littéraires de feu Jean Rivard, qui comme vous le savez, n'a jamais eu d'imitateurs.

Que cela soit vrai, dans une circonstance exceptionnelle, tant mieux! Mais comme les Bacheliers en sciences agricoles sont soumis aux mêmes lois de courage et d'endurance que les autres hommes, on voudra bien ne pas imposer à ces jeunes gens des devoirs d'héroïsme et de témérité... à base de plus de rêverie que de raisonnement à froid.

Aucun n'a plus rêvé d'une ferme que votre conférencier; à la troisième offre d'emploi venant d'ailleurs, il a bien fallu, jadis, qu'il acceptât, son rêve ne pouvant être matérialisé, en toute justice pour les siens sur lesquels il devait compter pour l'obtention d'une ferme.

Mais l'agronome, s'il n'est pas cultivateur lui-même, a trouvé un complément dans son collègue, l'agronome praticien. Lorsqu'un agriculteur a défriché, divisé, épierré, drainé, et préparé parfaitement sa ferme et qu'il l'a mise par une rotation en exploitation méthodique; lorsqu'il lui conserve ou augmente sa fertilité, tout en augmentant son rendement économique; lorsqu'il élève des bestiaux de races reconnues et en tire un parti avantageux; lorsqu'il a garni d'un menu approprié, hygiénique et équilibré pour l'alimentation humaine, (car les hommes sont les êtres de la création les plus nourris); lorsque, de plus ce cultivateur donne dans les mouvements sociaux de sa profession, que demandons-nous de plus pour qu'il puisse être considéré comme le complément pratique de l'agronome enseignant? Comme agronome praticien?

Nous croyons qu'il faut nous contenter de cette démonstration, pour le moment, car on soupire depuis si longtemps devant l'agronome théoricien et praticien à la fois, qu'il doit être bien démontré qu'il n'existera jamais qu'à titre de spécimen exceptionnel!

A l'appui de ceci me permettra-t-on de signaler que sur deux diplômés de l'Ecole, (les deux seuls qui soient devenus des cultivateurs authentiques dans le Bas de Québec) on est venu en chercher un pour le porter président de l'Union Catholique des Cultivateurs, avec résidence forcée à trois cents cinquante milles au moins, de sa terre? L'autre diplômé, mon propre frère, qui aurait pu rendre du service dans l'agronomie, comme les autres, s'il n'avait pas possédé de ferme, semble bien content de son sort.

Si tous les progrès des dernières années accomplis par des agriculteurs qui se renseignent auprès des agronomes, ne suffisent pas à faire la démonstration que la science agricole telle qu'enseignée par ceux-ci est une réalité, il faudra bien attendre le jour où un agronome très instruit pourra s'installer sur sa ferme, et pouvoir y demeurer...

II — DEVOIR DE L'AGRONOME

Le grand devoir de l'agronome est de faire de l'enseignement agricole dans tous les domaines et à toutes les catégories de la population rurale.

L'ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL

Pour augmenter les facilités de pénétrer dans les foyers agricoles et y faire du travail d'enseignement, les premiers agronomes avaient dans leur arsenal toute une série de démonstra-

tions pratiques; et pour ne pas occasionner à ceux qui les recevaient des dépenses forcées, il fallait bien disposer gratuitement d'un peu de matériel. C'était de bonne guerre.

Seulement, nos gens qui n'étaient pas préparés à ces gratuités ont pris la chose du mauvais côté. Quand même cela aurait-il été prévu, qu'aurions-nous pu faire?

Mé permettez-vous quelques souvenirs?

Un matin, il y a une dizaine d'années de cela, j'arrive chez un cultivateur qui avait demandé une démonstration sur le ramassement des vergers et la taille des arbres. Nous travaillons de notre mieux sur un vieil arbre très négligé; lorsque vint le temps de faire tomber une grosse branche, le cultivateur me dit "j'ai du travail qui presse dans les champs; vous allez prendre le "godendard" qui est dans le haut du fournil, et vous finirez cet arbre; dans votre journée vous avez bien le temps de "passer" tout le verger".

Il fallut beaucoup de persuasion pour faire comprendre à ce cultivateur qu'il était impossible que je fisse tout son travail, pendant que les autres attendaient, eux, des renseignements, et que, lui ayant démontré comment protéger ses arbres, je devais me transporter chez un autre agriculteur pour donner le même enseignement...

Quelques années plus tard, je terminais une cinquième démonstration de baignage des moutons, à la fin d'une journée exténuante, passée à rassembler des moutons affolés, à les manipuler, et à installer à plusieurs reprises un matériel encombrant. Comme nous avions eu particulièrement de la misère à rejoindre ce qu'on appelle la campagne des "chevreuils domestiques", le propriétaire me dit très convaincu: "Mon jeune homme, l'an prochain, si vous voulez baigner mes moutons, vous irez les courir tout fin seul, dans les champs".

J'essayai de faire comprendre que je n'exerçais pas la profession de baigneur officiel, et je reçus l'aveu que dans cette localité, on croyait me rendre un vrai service, à moi, en me laissant traiter leurs bœufs contre les parasites... du mouton...

J'ai peut-être manqué à mon devoir, mais je ne suis pas allé "tout fin seul" courir ses moutons dans les champs.

Ces méthodes n'ont pas duré, et il faut s'en réjouir.

L'agronome doit faire de l'enseignement sur place, mais autant que possible sans avoir à distraire l'intérêt du cultivateur de l'objet de sa visite par l'espoir de quelques faveurs matérielles, si petites qu'elles soient. Si on entre chez l'agriculteur pour lui parler de sa ferme, pour visiter, ainsi que ses jardins fruitiers et potagers, ses étables et lui suggérer des améliorations qui peuvent être faites sans dépense d'argent, rien ne peut en résulter que du bon, sans aucune équivoque possible.

Un autre exemple?

Je visite une ferme qui s'étend entre deux forêts, embroussaillées, celle du voisin de droite et celle du voisin de gauche. Magnifique travail, digne du géant qui m'accompagne.

"Mais, dit-il, tout serait net comme un beau plancher neuf, si je n'avais pas perdu tant de temps".

Je restai bien surpris qu'il lui eût resté du temps à perdre après un tel travail, en si peu d'années.

Il répondit qu'ayant une douzaine d'enfants à la maison, et (Suite à la page 801)

Congrès Diocésain de Nicolet

Les cultivateurs de Nicolet ont passé la journée à discuter des grands problèmes qui intéressent leur profession. Le congrès diocésain de l'Union des Cultivateurs Catholiques a en effet attiré ici 300 fermiers, soit l'élite des fidèles amants de la glèbe natale.

Organisé sous la direction immédiate de l'abbé Edgar Laforest, un aumônier diocésain d'un zèle infatigable, le congrès eut un succès complet. Les autorités religieuses et civiles manifestèrent une fois de plus leur haute estime de l'association en déléguant des représentants autorisés à ces assises annuelles.

DEVANT L'AUTEL

Comme il convient, c'est au pied des autels que se retrouvèrent d'abord les cultivateurs catholiques. Dans la cathédrale si jolie de Nicolet, ils assistèrent pieusement à une messe solennelle que Son Excellence Mgr J.-S.-H. Brunault rehaussait de sa présence. M. l'abbé Origène Grenier, curé de S.-Raphael d'Aston y donna un sermon fort pratique.

M. le chanoine Lucien Hébert, curé de la cathédrale, officiait, avec MM. les abbés Adélaïde Vannasse et Alexandre Proulx comme diacre et sous-diacre. Mgr Brunault était accompagné au trône par M. le chanoine B. Morin, curé de S.-Guillaume d'Upton, et M. le chanoine G. Mélançon, curé de Warwick. M. l'abbé G.-E. Roberge agissait comme maître des cérémonies.

Un clergé nombreux apportait aux cultivateurs le réconfort et l'appui de sa présence. Nous avons remarqué M. l'abbé Emile Lauzière, chancelier du diocèse, le chanoine Ant. Gouin, les abbés Albert Dumas, Robert Rheault, R. P. S. Lirette, des religieux de Montfort, Laurent Gaudet, Walter Houle, V. Lefebvre, Arsène Janelle, Paul Mayrand, Donat Lavallée, Elphège Houde, Hector Joyal, Pierre Alard, Léo Rousseau, Léon Farly, G. Beauchesne, C.-E. Provencher, Laurent Belcourt, R. Gagnon, etc. Du diocèse des Trois-Rivières, on remarquait MM. les abbés E. Jacob, aumônier diocésain de l'U.C.C., Théotime Gravel, curé de S.-Barnabé, J.-E. Poisson, curé de la Pointe du Lac.

Parmi les laïques, furent remarqués M. A. Lalonde, ex-président général qui est maintenant chargé du développement de la section économique de l'Association, M. A. Elie député et membre de l'Union, M. S.-T. Lupien du Lac à la Tortue, organisateur régional des Caisses Populaires etc.

AU SEMINAIRE

Après la messe, réception officielle au Séminaire, où après une habile présentation par M. l'abbé E. Laforest, S. H. le maire H. N. Biron souhaita la bienvenue aux congressistes dans la ville dont il est le premier magistrat.

M. A. Rousseau, président diocésain de l'U.C.C. suivit le premier et exprima la satisfaction que le bureau de direction éprouvait à voir les cultivateurs si nombreux. Il déplora toutefois la désertion qui s'est marquée depuis une couple d'années dans l'union, laquelle il attribue à deux causes principales : la rareté de l'argent et le manque de convictions.

Il stigmatise les égoïstes qui se font le raisonnement suivant : "Si les autres obtiennent des avantages, j'en profiterai bien



M. Alcide ROUSSEAU
Président diocésain

aussi". M. Rousseau repousse aussi les objections les plus courantes contre l'Union, et il termine par des paroles aimables à l'adresse des officiers de l'extérieur.

M. ALBERT RIOUX

Le président général présenta ensuite un rapport succinct des activités de l'U.C.C. au cours de l'année écoulée.

Nous avons d'abord continué, dit M. Rioux, la vulgarisation de la science agricole par nos cours à domicile. Nous comptons maintenant 2900 élèves dont 2500 ont subi des examens avec succès. Cela détruit la légende pessimiste prétendant que les fils de cultivateurs n'aiment guère à s'instruire et préfèrent s'amuser. Ils prouvent qu'ils désirent la science qui les mettra en mesure de lutter efficacement et à s'emparer des marchés.

Car c'est ça qui nous manque, le contrôle des marchés. Au cours de l'année prochaine, nous allons diviser nos cours en deux parties : d'abord sur la coopération, puis sur les Caisses Populaires.

Le conférencier explique qu'il s'agit de prendre la question agricole par le bout commercial produire, mais pour vendre à conditions profitables. Et cela n'arrivera que par la coopération, et la coopération par les Caisses Populaires. Il y eut dans le passé de la coopération mais elle finit toujours par des faillites, dit-il, parce qu'elle était entreprise par des gens qui n'en connaissaient pas le premier mot.

Nous réussirons quand les cultivateurs seront convaincus de sa nécessité et en connaîtront le rouage. Il faut que chacun des membres considère la coopération comme sa propre affaire. Nous voulons la coopération, mais basée sur des principes solides.

CAISSES POPULAIRES

Ici M. Rioux explique que pour la province de Québec, la coopération sera possible par les Caisses Populaires. Le fédéral a établi un système de crédit agricole, mais en pratique il est inopérant pour nous. Il faut un mode répondant à nos besoins particuliers.

Le cultivateur a besoin de crédits à courte échéance, mais aussi de crédits à longs termes. Les chartes des banques leur interdisent ces transactions. C'est donc une institution spéciale qui pourrait remplir le rôle bienfaisant : les Caisses Populaires sont là pour ça. "Nous pouvons fon-

der nous-mêmes le crédit agricole", déclare le président général, "si tous les cultivateurs de la province le veulent. Car il y a suffisamment d'argent ici pour répondre à tous nos besoins".

Et la paroisse la plus pauvre peut et doit avoir sa caisse, qui à la longue finit par être d'une utilité extraordinaire. Ces caisses garderaient à nos cultivateurs un argent qui est déposé dans des institutions dont le but est d'alimenter les grandes entreprises industrielles, drainant ainsi l'épargne, l'éloignant du champ de rayonnement des gens d'où elle a été tirée.

M. Albert Rioux continue l'énumération des travaux de l'Union : contrat avec une société d'hospitalisation qui assure le paiement des frais médicaux et d'hospitalisation du fermier, causeries à la radio, etc. Il révèle aussi qu'un comité est à étudier un mode d'assurance-vie qui serait propre aux cultivateurs. Ceux-ci garderaient pour eux l'argent qu'ils confient maintenant à des compagnies étrangères. Cependant le projet n'a pas encore forme définitive et son étude sera continuée.

Le conférencier explique que chaque fois que l'intérêt de la classe agricole se trouva en jeu, l'Union fit les démarches nécessaires à Ottawa comme à Québec. Mais elle ne sera véritablement forte que quand à l'élite actuelle, elle pourra aussi ajouter le nombre. Car les politiciens ne sont sensibles qu'à une opinion professionnelle puissante. Sur 130.000 cultivateurs, il n'y en a que 10.000 dans les rangs de l'association.

Bien des choses, dit-il, existent en Europe pour favoriser l'agriculture et que nous n'avons pas ici. Nous les obtiendrons quand nous serons suffisamment nombreux pour prouver que nous avons le souci de nos intérêts professionnels.

On l'a dit à la semaine sociale, les cultivateurs doivent eux-mêmes organiser leur salut et ne pas compter sur les gouvernements ou sur les autres groupements.

M. EUGENE BOIVIN

L'agronome régional du district No 7 donna ensuite une conférence remplie de suggestions pratiques sur la façon de tirer tout le parti possible des services de l'agronome.

Il ne faut pas d'abord nourrir de préjugés à son égard, puis avoir de bonnes dispositions personnelles, c'est-à-dire désirer sérieusement l'amélioration de sa condition.

Le cultivateur doit après posséder les moyens suffisants pour appliquer les recettes préconisées, enfin d'employer ces recettes entièrement et non à moitié. Par des exemples abondants, M. Boivin illustra ses avancées de façon très convaincante et très lumineuse.

Un dîner à l'Hôtel-Dieu interrompit les travaux du congrès, puis les aumôniers eurent une réunion privée à l'évêché, après quoi tout le monde se retrouva dans la salle académique du Séminaire pour le programme de l'après-midi.

M. L'ABBE J.-E. POISSON

Le curé de la Pointe du Lac, un des pionniers du mouvement des Caisses Populaires, expliqua comment fonctionne ce mécanisme peu compliqué et pourtant si utile.



M. l'abbé Edgar LAFOREST
Aumônier diocésain

Possédant son sujet comme pas un, il montra la facilité d'établir ces organismes, qui ne viennent nullement en conflit avec les banques ordinaires.

Et les résultats sont probants : dans sa paroisse, paroisse pauvre, il en fonda une il y a 20 ans. Elle compte aujourd'hui un actif de \$100.000. C'est un réservoir dans lequel puisent prudemment aujourd'hui ceux qui ont appris ainsi la valeur pratique de l'épargne. Aussi les affaires continuent leur marche malgré la dureté des temps, sans secours directs et tous les auxiliaires d'urgence qui se sont imposés ailleurs pour palier aux effets de la crise.

M. l'abbé Poisson explique que l'on est en retard pour l'utilisation des Caisses comme moyen de crédit agricole et qu'il faudra maintenant dix ans avant qu'elles puissent répondre convenablement aux besoins de la province. M. Rioux commente favorablement la conférence de l'abbé Poisson et rappelle que depuis 19 ans les Caisses Populaires ont reçu 157 millions de dépôts à l'épargne.

La dernière inspection montre que sur 170 caisses, on trouva que 10 ne pouvaient fonctionner parce que leur actif était gelé, mais personne n'y perdit un sou alors que depuis la Confédération on compte 37 faillites de banques. C'est une preuve de la solidité de ces institutions.

Le R. P. LEON LEBEL

L'aumônier général repousse d'abord les accusations portées, en certains quartiers contre l'U.C.C. pour en conclure qu'elle ne fait pas de politique, mais qu'elle est bien au-dessus de la politique, que de plus elle jouit de la confiance et du patronage des autorités ecclésiastiques.

Puis il insiste sur la nécessité pour les cultivateurs de se grouper afin de devenir une force réelle et faire entendre victorieusement leur voix. Il montre comment les fermiers de l'ouest, qui sont fermiers avant d'être bleus ou rouges, arrachent les privilèges les plus fantastiques, parce qu'ils sont unis et ils savent se faire craindre des politiciens. Il cite comme exemple le chemin de fer de la Baie d'Hudson, bâti au coût de 56 millions, et dont ils ne veulent plus se servir. C'est Québec et Ontario qui portent les frais des 4-5 des dépenses de l'ouest, cependant.

Le P. Lebel démontre qu'ici nous nous amusons à nous chicaner, au lieu de former un corps agricole puissant, uni dans

ses revendications. Pourtant là est le salut de la classe agricole.

M. LUCIEN DUBOIS

Le député fédéral de Nicolet, forcé de partir pour l'extérieur, adresse aux congressistes le discours qu'il était censé de prononcer dans la soirée.

Il souligne d'abord la nécessité de l'union pour la défense des intérêts professionnels, mais ajoute que cette union doit reposer sur la charité et la droiture. Il encourage ensuite l'étude de la science agricole.

M. A. LALONDE

L'ex-président général, qui donne un beau témoignage de confiance à son successeur, traite de la question du beurre et du fromage. Il démontre que les enchères de l'U.C.C. sont de la plus grande utilité pour les cultivateurs. Dans la moyenne d'une année, il est démontré que l'U.C.C. paie ses clients autant et parfois plus que n'importe quelle autre organisation. Dans certains cas, dans le but d'attirer les cultivateurs, on leur a offert une fraction de centin de plus ailleurs : c'est un simple appât, et de durée fort limitée.

M. G. S.-CYR

Le vice-président diocésain de l'U.C.C. a procédé à une étude complète des conditions agricoles du diocèse. Il présente aux observateurs sous forme d'une étude remarquable tant par la précision de l'observation que par les suggestions pratiques dont il fait suivre ses commentaires.

Son travail est un document à lire et à conserver, car il contient une mine de renseignements précieux.

Ainsi que nous le disions au début, on procéda sur la fin de l'après-midi à la discussion des résolutions et à l'élection des officiers.

Résolutions

Etant donné la dépression actuelle de l'agriculture en général, que ce Congrès émette le vœu que les taux d'intérêt présentement payés par les cultivateurs soient diminués de la façon suivante :

Que les Gouvernements provincial et fédéral soient priés de bien vouloir payer le surplus de l'intérêt dépassant 2½% à être payé sur les terres grevées d'hypothèques et qu'un taux d'intérêt de 4% soit le seul reconnu comme légal et le seul autorisé.

Il est proposé par Monsieur Albert Lauzon, S.-Samuel secondé par Edmond Beauchesne Manseau, qu'une demande de secours soit adressée aux gouvernements, tant provincial que fédéral, leur demandant pour chacun leur part, le remboursement de tous intérêts, au-dessus de 2½% actuellement payés par les cultivateurs, sur hypothèques grevant leurs terres, réduisant ainsi à 2½% le taux qu'ils auront à payer, et que le taux légal soit réduit à 4%, et qu'il soit décrété qu'aucun prêteur ne puisse prêter sur obligation hypothéquant une terre à un taux dépassant 4%.

Adopté.

CAISSE POPULAIRE

Attendu qu'il est nécessaire de faire circuler l'argent de la classe agricole parmi la classe agricole ;

Attendu que les caisses Populaires sont l'organisme tout désigné pour rendre ce service ;

Attendu qu'il est encore plus important que les Directeurs soient bien formés et que le fonctionnement des caisses soit

bien connu de la plupart des cultivateurs avant de fonder une Caisse Populaire ;

Il est proposé par Antonio Elie de La Baie, secondé par Louis Trépanier et adopté à l'unanimité.

1 Que les cercles de notre région prennent comme programme d'étude pour cette année les "Cours à Domiciles de l'U.C.C." qui porteront sur la coopération en général et en particulier sur la coopération d'épargne et de crédit.

2 Que demande soit faite au Cabinet Provincial d'aider, par des octrois encore plus considérables, à la fédération des Caisses Populaires, à l'établissement de nombreuses caisses populaires dans toutes nos campagnes.

3 Que le Gouvernement Provincial organise un crédit agricole par l'entremise de ces mêmes caisses.

COLONISATION

Attendu qu'il y a des milliers de cultivateurs dans la Province de Québec qui sont dans l'impossibilité de s'établir, faute d'argent et de terres ;

Attendu qu'il y a encore de vastes étendues de terres cultivables ;

Attendu que là où la colonisation a été laissée entre les mains de sociétés indépendantes de la politique, elle a été un succès ;

Attendu que chaque diocèse pourrait assez facilement avoir sa société de colonisation ;

Il est proposé par Samuel Cartier, secondé par André Caya.

Adopté à l'unanimité des membres de l'U.C.C. de Nicolet que des démarches soient faites pour établir une société diocésaine de colonisation et que demande soit faite au Gouvernement de se servir de cette société comme organisme ordinaire de colonisation.

SCIENCE AGRICOLE

Attendu que l'instruction, tant au point de vue affaires en général qu'au point de vue agricole proprement dit devient de plus en plus nécessaire au cultivateur ;

Attendu qu'un grand nombre de nos jeunes gens ne possèdent pas actuellement le degré de science voulu pour être à la hauteur de leur position future ;

Attendu qu'il importe beaucoup à l'avenir de la classe agricole que la génération des jeunes d'aujourd'hui soit suffisamment instruite ;

Attendu que le meilleur moyen de donner aux jeunes ruraux le goût de la lecture et de l'étude se trouvent dans les cercles d'étude.

Il est proposé par Elphège Jamille secondé par Joseph Hébert et adopté que dans chaque cercle de la région on étudie, cet automne même les possibilités et les moyens d'organiser dans nos paroisses un cercle de l'A.C.J.C. où les jeunes renouvelleront leurs connaissances et en acquerront de nouvelles surtout en agriculture.

PETITES INDUSTRIES

Attendu qu'un nombre des petites industries qui permettaient aux cultivateurs d'autrefois de vivre sans dépenser d'argent ont presque complètement disparu des foyers ruraux ;

Attendu que cette disparition des petites industries a aggravé considérablement la situation de la classe agricole surtout en ces années de crise ;

Attendu que la résurrection d'un certain nombre de moins de ces petites industries serait de nature à permettre aux cultivateurs de faire face plus aisément à leurs affaires en les

exemptant d'acheter une foule de choses ;

Il est proposé par Léon Turcotte, secondé par Louis Gosse et adopté que chaque cercle de l'U.C.C. de notre région prenne comme programme d'étude et d'action de rechercher quelles sont les petites industries qui devraient être remises en honneur ;

Prendre les mesures nécessaires pour organiser ce mouvement et le diriger de façon à ce qu'il donne des résultats satisfaisants.

Résolutions diverses

1 — Le Congrès Diocésain de Nicolet appuie très fortement la demande déjà faite au Gouvernement Provincial, d'une Ecole d'Agriculture à Nicolet.

Adopté.

2 — Comme le cours à domicile de l'U.C.C. portera sur la coopération, le Congrès Diocésain de Nicolet émet le vœu que dans toutes les paroisses l'on s'efforce de faire suivre ce cours par le plus grand nombre de jeunes gens possibles.

Adopté.

2 — Engrais chimiques.
Cercles : S. - Samuel, S. - Raphaël, Victoriaville.

Adopté.

4 — Amendement à la loi des chevaux.

Cercles : S.-Samuel et autres.

Adopté.

5 — Vaccination des jeunes veaux.
Cercle de S.-Grégoire.

Adopté.

6 — Licence diminuée pour automobiles de cultivateurs.

Victoriaville et autres.

Adopté.

Bureau de Direction de l'U. C. C. de Nicolet

Aumônier : Rév. Edgar Laforest.

Président : Alcide Rousseau.
La Baie du Febvre.

Vice-Président : Geo - Henri S.-Cyr, Nicolet.

Secrétaire : Rév. Alfieri Tailleur, Nicolet.

Directeurs : Elisée Beaulac, S.-Grégoire, Charles Trottier, Gentilly, Alfred Martel, S.-Elisabeth, Edmond Houle, S.-Germain, Olivier Verrier, S.-David.

Séance du soir

Le congrès proprement dit était terminé. Mais dans la soirée une réunion publique permit à des orateurs distingués d'apporter un témoignage touchant d'estime et d'admiration pour la classe agricole.

Son Excellence Mgr J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, dont la bienveillance pour l'oeuvre de l'U.C.C. fut habilement mise en lumière par M. le président général Rioux, assistait.

L'hon. Adélard Godbout, empêché de se rendre comme il l'avait promis, adressa ses excuses par télégramme.

MM. Maurice Duplessis, chef de l'opposition provinciale, Antonio Elie, député provincial d'Yamaska, M. Albert Rioux, le R. P. Lebel et M. le chanoine Jos. Bourgeois supérieur du Séminaire adressèrent la parole.

CONGRES DE VALLEYFIELD

(Suite de la page 795)

RESUME DU QUESTIONNAIRE

Travail préparé par M. le Chanoine Bissonnette, Aumônier diocésain.

La population rurale est sensiblement la même dans le diocèse depuis dix ans, si on excepte la région traversée par le canal de Beauharnois.

Il n'y a pas de fermes abandonnées, c'est-à-dire de bonnes fermes. Là où la terre ne nourrit pas son homme, elle n'est pas cultivée.

D'après les rapports et les enquêtes, il y aurait 700 à 800 jeunes gens en âge de s'établir, à peine un tiers serait capable, avec le secours des parents, de s'acheter une ferme.

Presque partout, on fait la grande culture, l'industrie laitière, l'élevage. Certaines régions, avoisinant les villes, font la culture maraîchère. Les produits se vendent avec assez de difficultés et à des prix assez peu rémunérateurs.

La culture des pommes est circonscrite à certains endroits. Elle est loin d'être générale. De même du miel qui est restreint à quelques familles par paroisse.

La terre donne peu de revenu, tout se vend si bon marché, et bien que le cultivateur soit gêné, on constate cependant, que beaucoup de produits qui pourraient être fabriqués à la maison sont achetés, et trop souvent de maisons anglaises, quand elles ne sont pas juives. On achète encore beaucoup trop sur catalogue et à l'étranger.

Il n'y a pas d'industrie féminine. Si les femmes travaillent beaucoup, elles ne fabriquent que ce qui peut servir à la famille, et ne font rien pour le commerce.

Dans certaines régions, un cultivateur sur vingt possède une sertiuseuse. On fait des conserves pour la famille, on en fait encore pour le commerce, pois, fèves, tomates, blé d'inde, pommes. On se plaint de la difficulté de trouver un marché rémunérateur.

On ne connaît qu'une seule tannerie en opération, M. Galarneau, de S.-Timothée. On annonce que celle de M. Roussin, aux Cèdres, est à s'organiser.

La seule industrie des cultivateurs est celle du beurre et du fromage, quelques moulins de bois de sciage.

De tous les cercles la réponse a été la même, la culture de lin est possible, elle n'existe pas excepté dans la région de Saint-Polycarpe. Pourquoi ? pas de marché. On ne connaît pas cette culture.

L'élevage du mouton se fait sur une petite échelle. Bon nombre l'ont abandonnée à cause des chiens.

La fabrication du cidre se pratique dans certaines régions pour la consommation domestique.

La culture de la betterave à sucre est inconnue. L'industrie du bois de sciage et du bois de chauffage se fait de plus en plus rare. C'est la seule façon pour les cultivateurs de tirer profit du bois qu'ils ont sur leurs fermes.

Tous s'accordent à dire qu'il y a place pour nombre d'industries, surtout d'industries pour la mise en conserve, pour la fabrication d'articles en bois, etc.

La grande cause de l'absence de ces petites industries, c'est la centralisation à outrance, l'absence de capital, le refus d'accorder des subsides.

L'électricité est loin d'être répandue partout dans nos campagnes. Ça coûte trop cher pour

l'installation du système dans les fermes, trop cher pour l'usage de la force motrice.

Reste encore la question des banques.

Les cultivateurs empruntent peu, mais empruntent encore trop des banques à cause des taux élevés et des garanties qu'il faut donner.

Où va l'argent déposé dans les banques ? Il n'est pas tout employé pour prêter aux cultivateurs.

Il n'y a pas de caisse populaire. Les gens ne les connaissent pas. Il y a si peu d'argent courant que les cultivateurs se demandent si la fondation de ces caisses est possible aujourd'hui. Le crédit agricole serait un grand bienfait.

Il y a deux ou trois coopératives organisées qui fonctionnent pour la vente du mil, trèfle, lin.

Ce qui nuit à l'organisation de l'U.C.C. : l'individualisme, le manque de confiance, la contribution.

RESOLUTIONS

1. Considérant que la loi actuelle n'oblige pas de classer le beurre vendu sur les marchés locaux ;

Considérant que ce manque de classification encourage la production de beurre de mauvaise qualité, nuit aux bons fabricants qui s'efforcent d'améliorer leur production, retarde nos progrès en industrie laitière ;

Considérant que pour obtenir leur permis, les fabricants doivent produire une certaine proportion de beurre No 1 et qu'il est impossible de satisfaire à ce règlement sans classification ;

Il est proposé par M. Armand Vinette,

Il est secondé par M. Emile Hurtibise ;

Que demande soit faite à la Commission d'Industrie laitière et au gouvernement provincial de rendre obligatoire la classification du beurre de fabrique vendu sur nos marchés locaux.

2. Attendu que par une loi provinciale, un droit de \$2.00 est imposé, cette année, à tout cultivateur pour l'inspection de son champ de mil ;

Attendu que le cultivateur est ensuite obligé de payer pour la classification de sa graine de mil ou de trèfle, etc. ;

Attendu que le cultivateur trouve beaucoup à redire de toutes ces charges ;

Il est proposé par M. Arthur Bonnier et secondé par M. Emile Reid, que demande soit faite au gouvernement pour que toute inspection des grains et graines de semence soit faite gratuitement.

3. Attendu que l'élevage du cheval est dispendieux, que souvent, il arrive qu'un cheval classé A, pour une cause d'apparence extérieure, etc., est classé C, et qu'alors, aucun octroi n'est accordé, il est proposé par M. Armand Vinet et secondé par M. Joseph Reid, que même quand le cheval est classé C, un octroi de \$5.00 dans ce dernier cas soit versé par le Ministère de l'Agriculture.

4. Il est proposé par M. Arthur Bonnier et secondé par M. Pierre Loisel que demande soit faite au Gouvernement provincial d'organiser, dès la prochaine session, un crédit agricole par le moyen des Caisses populaires. (Adopté à l'unanimité).

ELECTIONS

Président diocésain : M. Aldéric Lalonde, Rigaud.

Directeurs : Beauharnois : M. Aurèle Vinet. Châteauguay : M. Emile Reid. Huntingdon : M. Avila Caza. Soulanges : M. Fabien Desrocher. Vaudreuil : M. Adélard Vachon.

M. J.-F. Prud'homme a été nommé délégué au congrès général et M. Louis Maheu, substitut.

LE ROLE DES AGRONOMES...

(Suite de la page 799)

étant pauvre depuis toujours, il fallait bien qu'il se loue pour gagner "de la farine". A la remarque que je fis qu'il devait bien semer du blé, il répondit que n'ayant à peu près jamais le sou, il ne pouvait pas en acheter suffisamment ; je lui dis alors d'en acheter, emprunter, louer, (je crois même que je lui ai permis d'en voler) plein un plat, le faire multiplier, dans les champs qu'il a eu tant de misère à mettre en culture, et que la question de farine serait ainsi résolue après quelques années.

Ce fut une illumination ! il n'avait jamais pensé à cela ; et il exprima très gentiment le regret de ne m'avoir pas connu dix ans plus vite. A la réponse que je fis, que l'agronome du comté lui aurait conseillé exactement la même chose que moi, il répondit qu'il ne le connaissait pas n'étant pas de la société d'Agriculture.

Je lui fis une espèce de révélation en lui disant que la société d'Agriculture n'avait rien de commun avec l'agronome, et que celui-ci était maintenant en fonction pour rendre service à tout le monde, pourvu qu'on soit agriculteur et qu'on demande des renseignements agricoles.

Ce pauvre diable se tenait tellement à l'écart de tout mouvement agricole qu'il en avait ignoré même les distributions gratuites de grains de semence !

Je compris, en continuant la conversation, qu'une autre cause de gêne existait, peut-être plus grande que la précédente : la couleur de son drapeau, en temps d'élections...

Nous devons donc expliquer encore pendant longtemps "Urbi et Orbi" que ne pas être de la Société ou ne pas favoriser le gouvernement existant de son vote est une chose indifférente pour un agronome et pour l'agronomie d'enseignement. Si je suggère que cela soit expliqué et réexpliqué, c'est afin que cela finisse par être compris partout.

On dira que l'agronome aurait dû aller frapper, lui-même, à cette porte !

D'après mon opinion personnelle, et en toute logique, après ce que nous venons de dire, on peut répondre "Oui".

Mais, dans la pratique, ce n'est pas si facile que cela. Car beaucoup de cultivateurs visitent, fréquentent les bureaux d'agronomes et se tiennent constamment à l'affût des avantages offerts par l'Etat pour l'amélioration des terres ou des animaux, pour l'introduction de nouvelles méthodes de culture, et veulent également se tenir au courant des dernières découvertes techniques. L'agronome de comté a passé ainsi beaucoup de son temps à ses visiteurs, et ceux-ci, devenus habiles à découvrir les avantages qu'ils pourraient retirer des encouragements directs ou indirects de l'Etat, ont fini par prendre considérablement l'attention du serviteur de tous.

De plus, il est arrivé que des services rendus et répétés sans nécessité, ont tourné en mauvaises habitudes... Par exemple : le cultivateur ordinaire n'est pas, comme il dit, "un écrivain" et les papiers tout blancs qu'il faut noircir causent une espèce d'horreur.

J'ai vu un homme capable de me mettre dans les poches de son habit, suer à flots parce que j'ai exigé un jour une signature authentique et non une "croix" ; pour signer, il a dû apprendre ; on lui fit un modèle, et une heu-

(Suite à la page 802)

LE RÔLE DES AGRONOMES...

(Suite de la page 801)

re après, il avait signé avec une plume et de l'encre le papier en question, mais au prix de quels efforts!

En certains autres endroits, on n'a pas ouvert des lettres contenant des chèques; et il a fallu qu'après toutes les recherches et les difficultés possibles, les instructeurs intéressés aillent dans les maisons faire entendre que les lettres avaient été reçues, et bien reçues pour qu'on dise: "C'est peut-être la lettre qui n'avait pas de timbre", et trouver le document en question.

Admettons cependant qu'il est bien pénible pour celui qui donne une grande somme de travail manuel de se mettre à sa comptabilité et à ses écritures, surtout lorsqu'elles sont un peu compliquées et qu'elles comportent des difficultés. Je puis vous apporter ici, une expérience personnelle de plus d'un an.

J'ai eu connaissance qu'en bien des fois, les agronomes ont fait les enregistrements des animaux, sans montrer à quelqu'un ou quelqu'une de la maison à compléter les formules, se laissant ainsi une tâche toujours nouvelle chaque année, sur les bras. Cela contribue à faire croire que l'agronome est une espèce de secrétaire général, et cela finit par occuper du temps qui serait mieux employé à imaginer des initiatives nouvelles, ou à essayer d'amener des nouveaux agriculteurs dans le mouvement du progrès.

Car ce groupe qui suit déjà les activités de l'agronome, au point de prendre presque tout son temps, point n'est besoin de l'attirer par des faveurs: on doit plutôt lui enseigner l'effort personnel.

Il reste une foule de petits agriculteurs, peu fortunés, éloignés des bureaux d'agronomes, qui ne sont pas visités assez souvent, et qui ne sont pas à même d'établir le contact qui leur permettra de prendre leur élan et, ensuite, de marcher avec l'homme de l'art.

Nous croyons que la réorganisation des cadres agronomiques de la province, ce printemps, par l'Honorable Ministre de l'Agriculture n'a pas eu d'autre fin que de "couvrir" toute la province et d'amener tous les cultivateurs à utiliser les services de ce professeur d'agriculture qu'est l'agronome de district.

L'ENSEIGNEMENT CHEZ LES JEUNES GENS

Il s'est fait beaucoup de travail déjà, depuis nombre d'années, pour intéresser les "Jeunes Agriculteurs" aux choses de la culture des champs et de l'élevage des animaux domestiques. Nous ne pouvons qu'y souscrire.

Mais il est impossible que ce genre d'instruction par des concours s'étende à tous les jeunes de la province. Il faut alors trouver autre chose qui intéresse tout jeune homme, à partir du temps où il laisse la petite école jusqu'au moment où il s'établit à son compte, en somme, entre les âges de douze à vingt-deux ans.

Là où l'éducation familiale est basée sur les vertus ancestrales, le jeune n'a qu'à imiter ses parents pour prendre des leçons d'économie, s'initier aux affaires ordinaires, apprendre à compter sur soi, prendre les dettes en horreur, et organiser sa vie suivant ses revenus. Ce jeune homme s'empresse habituellement de demander les services de celui qu'il a connu travaillant avec son père et son instruction technique devient pour lui un besoin de chaque jour.

Mais, là où les parents ont laissé les adolescents se développer honnêtement encore, mais avec un esprit critique doutant de tout et de tous, comptant sur des mesures d'ordre général seulement pour améliorer leur sort ou sur les actes des associations agricoles qu'ils sont bien prêts de croire n'exister que pour eux, là dis-je, on ne sait par quel côté prendre le problème.

Un prêtre, ancien professeur du collège, qui avait été un vrai professeur d'agriculture dans une paroisse agricole, me disait un jour que la grande difficulté qu'il éprouvait dans sa nouvelle paroisse, était justement de ne pas pouvoir atteindre ses jeunes gens. Il a dû pourtant leur tendre de beaux petits appâts... avant de laisser la partie...

Il semble qu'ici, le mal, qui est fait d'insouciance, du manque de prévision de l'avenir, et d'une éducation incomplète, est trop profond pour que l'agronome entreprenne seul de la combattre, bien que je crois qu'il soit de son devoir de travailler à tous les mouvements de relèvement des jeunes qui puissent être entrepris.

Je suis d'avis que l'admission dans un groupement professionnel de ces gens, père et fils, mal préparés à la vie, est une des plus mauvaises choses qu'on puisse rêver, si, on laisse dans leur esprit qu'ils peuvent gagner quelque chose à attendre que leurs directeurs professionnels, les gouvernements, et tout le monde, sauf eux-mêmes, doivent coopérer à leur salut.

Les organisations qui réussissent dans le monde ne reçoivent pas d'importance qui dans leurs rangs, surtout les sociétés qui n'opèrent pas au grand jour; on n'y reçoit que le candidat dont la vie ordinaire prouve qu'il sera dévoué, et à qui de plus, on arrache une promesse formelle de dévouement.

De là, l'importance capitale des leçons de coopération, de civisme, d'effort personnel, et de sacrifice: si on avait agité plus ces idées devant les vieux et les jeunes, nous aurions eu beaucoup moins de ces "lettres ouvertes" grignotant les pouvoirs publics, les agronomes, et les initiatives des deux sur toute chose, lettres qui peuvent tout aussi bien avoir été écrites, comme délassement, après avoir mangé du curé, en cachette.

On ne me fera jamais croire qu'on formera une armée de forts soldats en prouvant, à cœur d'année, que l'adversaire est très inférieur. Il vaut mieux leur apprendre à se battre, au lieu de laisser les généraux se débrouiller tout seuls. Or, le cultivateur, ici, comme le soldat, doit être un lutteur pour faire sa vie ordinaire, et pour conquérir la place qui lui est marquée dans la lutte inévitable des intérêts matériels.

Il y a finalement, une autre classe de jeunes qui ont fait leur éducation civique et technique à courir les magasins, et jouer, chaque soir "une petite paire", en écoutant pontifier les "forts-en-gueule" du village que des faciles succès d'argent (qui en font prématurément des rentiers) ont rendus vaniteux et absolument indécorables.

Je crois pouvoir attribuer à ces bavards de village, d'une ignorance incroyable, une bonne part des responsabilités que la société a prises en laissant croître comme des plantes folles une trop grande partie de la jeunesse contemporaine. Ajoutez à ces facteurs celui de l'abondance des avant-dernières années qui ont été fécondes en éclosion de ces petits maîtres fielleux, et nous nous rendrons compte que le problème de relever une jeunesse

complètement abruti en face de son avenir, n'est pas une affaire de quelques discours dans une grande assemblée. C'est une question de sacrifices constants pour toute une génération d'apôtres bénévoles qui devront redonner à ces pauvres bougres, parmi lesquels il peut se trouver encore quelques âmes énergiques, des leçons qui seront peut-être mal reçues d'abord, mais que la patience finira par faire pénétrer dans certains coeurs.

Il y a quelques jours, des jeunes sont partis de la paroisse que j'habite pour aller coloniser dans l'Abitibi; il y a un chef de file qui pouvait animer le mouvement ou le faire tomber, tant les autres futurs colons avaient confiance en lui. Pourquoi cet ascendant sur les autres?

Education de famille, simplement. D'abord, on y est très religieux, puis travailleur; ensuite, on y est très apte à faire des profits, soit avec du travail qui passe inaperçu des autres, soit avec des produits ordinaires, et finalement, je n'ai jamais vu le père fréquenter, comme tant d'autres, les séances qui doivent être passionnantes, du conseil municipal... il ignore peut-être où se tiennent ces assises mensuelles et qui en font rêver tant de gens à l'avance.

De ses fils et de ses filles ont suivi les "Cours à Domicile" "de la Terre de Chez Nous" et ont passé des examens; le frère du Chef colon fut le chef également de ses frères, soeurs et amis, qu'il a entraînés dans ce mouvement d'études exigeant un effort personnel appréciable.

J'ai appris tout dernièrement, qu'il y a, comme cela, trois autres compagnies de colons parties pour l'Abitibi, chacune sous la direction d'un jeune dont je connaissais les parents; les mêmes causes ont produit les mêmes effets, tout simplement.

"Rien ne pousse sur rien", cette expression populaire qui m'a toujours frappé par sa force d'expression, peint bien la situation d'une trop grande partie de notre jeunesse; cela constitue un problème qui n'est pas facile à résoudre, car il faudra que le maître d'occasion remplace ce que les exemples et les enseignements paternels auraient dû produire, et pour comble de malheur, il arrive parfois qu'il faut compenser pour l'influence néfaste d'une éducation maternelle qui n'a jamais prévu plus loin que l'empêchement des scandales.

Je répète que les jeunes qui ont besoin de nous, les agronomes, sont tellement nombreux et ont tellement à apprendre, que jamais nous ne suffirons à la tâche. L'insouciance, qui est le défaut préféré de la jeunesse, surtout à l'âge trouble, devient une masse qui n'est plus remuable lorsqu'elle s'appesantit de l'influence d'une époque où tout le monde a été ahuri par la facilité de vivre, lorsqu'elle est encouragée par une éducation civique nulle, appuyée sur une confiance aveugle dans les remèdes d'ordre politique, et lorsqu'elle compte par dessus tout sur une forme de coopération spéciale: "Tous pour chacun".

Que faire?

C'est très simple, au fond, mais ce sera très long.

Les soviets, à leur manière, nous donnent l'exemple à suivre. Ils ont créé des équipes d'écrivains volants allant au secours des causes qui faiblissent. Ici, on démolit le système capitaliste par tous les arguments possibles; là, on vante, en prose ou en vers, (l'épigramme est parait-il fameux,) le système communiste, et l'on parvient à faire croire à l'individu qu'il n'est qu'une pièce

dans le mécanisme social, et on fait travailler son penchant de slave pour une vague mystique à lui faire croire qu'il doit se sacrifier, lui, l'individu, pour l'ensemble. Il faut être évidemment pas mal russe pour le croire, mais la méthode est fort pratique tout de même.

Prenons un autre exemple que nous vivons chaque jour. Notre peuple, qui n'est pas un repaire de lettrés et d'intellectuels est fort intelligent et possède encore intégralement la base de toute réforme sociale: une religion éclairée et solide. Comment cela? Simplement parce qu'on la lui enseigne, d'abord dans la famille; puis, s'il y a des défauts d'éducation maternelle, en religion, ils sont compensés par le travail de l'institutrice canadienne-française qui possède la compétence suffisante et qui montre envers les enfants un coeur de mère, tout cela se complète par le haut enseignement de la chaire de vérité. Résultat: une belle population religieuse, et morale à cause de sa religion.

Ce que l'enseignement méthodique de la religion, ce que j'admire hautement, produit dans les âmes, avec l'espoir moral d'une récompense que seule la bonne souffrance peut mériter, je ne peux pas comprendre qu'un enseignement méthodique plus accessible, car il portera sur des choses sensibles et peut-être payantes, ne le produise pas pour les choses de l'agriculture.

Pour cela, il faut une unité complète dans l'effort et un enchaînement parfait dans le système de réforme à organiser; car il faudra la coopération du clergé pour les guérisons difficiles, le dévouement complet des agronomes pour enseigner la vraie coopération, l'aide au voisin, le "chacun pour tous" et la fertilité de race, en plus de la technique agricole; et les associations professionnelles, existantes, ou à venir devront prendre des moyens radicaux pour que toutes les trompettes proclament une même doctrine.

Lorsque nos gens donneront une contribution annuelle pour entendre ou lire des leçons ainsi conçues, je ne crois pas qu'on soit obligé, comme cela est arrivé récemment dans des écrits à prétentions doctrinales, de faire miroiter à leurs yeux un vague bonheur, à la russe, avec une seule notion bien nette, "beaucoup d'argent dans les poches".

Les choses sont pourtant assez embrouillées, par une économie en déroute, pour qu'on n'y mette pas inutilement des espoirs d'enfant quant à l'argent.

On doit, de l'avis de tous, supporter la cause de l'agriculture immédiatement après la cause de la foi; bien plus, les deux, ici, font route commune; il faut donc nous porter à leur aide, et, en ce qui concerne l'agriculture, empêcher d'abord tout retour en arrière par trop de matérialisation du problème; nous n'avons plus en face un unique problème d'argent: c'est une mal éducation rurale dans toutes les catégories de ruraux, parents, jeunes gens, et tout petits.

Nous avons, ici, au Canada français une organisation de jeunes qui a toujours eu l'admiration de tous les sociologues; c'est l'association de la Jeunesse Catholique Canadienne Française: l'A.C.J.C.

Cette association, qui a débuté, et qui s'est fortifiée dans les villes, et les collèges, puis dans les plus importants villages, se répand de plus en plus, à mesure qu'un ancien va habiter un coin de terre où ces cercles n'existent pas. Les villages, qui ont tous jours quelques jeunes gens ins-

truits peuvent s'orner de l'un de ces cercles, et combien de jeunes fils de cultivateurs, un peu timides peut-être, mais fort intelligents et qui se développent de plus en plus, ne pourraient-ils pas faire partie de ces cercles?

Nous tentons l'expérience dans la paroisse de S.-Anne, avec un cercle de l'A.C.J.C., formé de jeunes du village et quelques jeunes cultivateurs. Nous y voulons étendre le recrutement autant que faire se pourra, à la campagne.

L'A.C.J.C. est vieille de trente ans, elle a de l'expérience, du nerf et une vitalité de plus en plus forte. Je crois, personnellement, qu'elle constitue l'organisme le plus prêt à entreprendre le mouvement de réforme dont nous avons parlé assez longuement. Tout agronome a le devoir de jeter son attention de ce côté.

L'AGRONOME ET LES ENFANTS

Ici, le devoir de l'agronome est plutôt restreint. De grâce, qu'on n'aille pas bourrer ces petites têtes de problèmes rébarbatifs, pas plus en agriculture qu'en autre matière des connaissances humaines! Il ne faut pas leur donner l'horreur de l'agriculture, leur faire considérer ce cours comme une "platitude", d'après une expression authentique, mais leur ouvrir l'esprit sur diverses choses, l'utilité des plantes cultivées, des animaux, des fleurs, des arbres, etc., leur dire sans avoir l'air d'y insister comment une plante pousse, comment elle tire sa nourriture du sol, leur donner de bonnes expressions françaises pour nommer les opérations de la ferme, le vrai nom des machines aratoires ou autres, la traduction française des anglicismes usuels, etc., etc., bref, essayer de leur faire vivre par l'esprit la vie qu'ils vivent réellement, dans ce cadre rural, qui doit leur être expliqué, afin qu'ils l'apprécient.

Cette question doit être traitée surtout en vue de la formation des institutrices. Comme la génération actuelle, qui est admirable de dévouement cependant, n'y est pas préparée, il faudra, il me semble, perfectionner encore le plan de ruralisation par l'institutrice. Sans demander cependant qu'on y donne de l'enseignement technique, ce qui serait une erreur de tactique, on devra rendre l'enseignement moins livresque, plus basé sur l'histoire naturelle, et surtout, faire en sorte que l'enfant connaisse bien les choses qui l'environnent, sans avoir eu à faire des efforts pénibles pour en percer le secret.

Dix-sept ans d'enseignement scientifique et élémentaire de l'agriculture m'ont convaincu que l'on pourrait faire en petit chez les enfants, ce que nous faisons avec des jeunes gens qui chez nous réapprennent à lire et à écrire; au bout d'un an, ils connaissent de la botanique élémentaire, de la physiologie et de l'anatomie animales, un peu de génétique, de la zootechnie, de l'alimentation rationnelle, et nécessairement d'un peu de chimie agricole, pour ne parler que de ce qui me concerne. Le réveil se fait parfois attendre dans ces esprits un peu ankylosés, et il arrive souvent que je recueille les confidences désespérées de jeunes gens qui n'arrivent pas à émerger, dès les débuts. Je leur conseille d'attendre, et de travailler sans s'occuper inutilement de ce qui arrivera. Le réveil qui se produit dans ces esprits... tient parfois à de l'éblouissement!

(Suite au prochain numéro)



BRAVO, M. LE PRESIDENT !

Nous avons lu avec plaisir la déclaration de M. le Président de l'Union Catholique des Cultivateurs publiée dans la Terre de Chez Nous le 13 septembre, déclaration dans laquelle il nous prouvait catégoriquement que les affaires de l'U.C.C. l'intéressaient beaucoup plus que la politique. Ce geste si simple qu'il puisse paraître ne sera peut-être pas le moindre de sa carrière. Il appartenait au président de notre association professionnelle de reprendre le premier et de mettre en pratique le mot d'ordre de Mgr Courchesne. M. Rioux l'a fait avec une belle cranerie. Au nom des jeunes cultivateurs, nous l'en remercions.

Un jeune UCECISTE.

Le Canada vend à la Norvège

D'après des statistiques compilées par le Service industriel du Canadien National le Canada a vendu, ces dernières années, quantité de vis, noix et boulons sur le marché norvégien et cela malgré la concurrence suédoise et allemande. Les Canadiens espèrent maintenant vendre de l'aluminium en Norvège.

Notes

Des calculs faits en 1925 permettent de fixer à 700,000 milles la longueur de tous les chemins de fer du monde réunis. Au Canada le parcours total des chemins de fer est de plus de 50,000 milles dont près de la moitié est exploitée par le réseau national.

Si chaque paroisse possédait un couvoir coopératif, la province de Québec pourrait, avant longtemps, alimenter son marché sans avoir recours à l'importation des volailles et d'œufs, importation qui draine annuellement vers l'étranger des centaines et des centaines de mille dollars.

Les producteurs de maïs des comtés mis en quarantaine pour combattre l'épidémie de la pyrale dans la province de Québec doivent obtenir, après inspection de leurs champs, un permis du ministère de l'Agriculture provincial pour expédier leur maïs en-dehors de la zone prohibée. Toute demande d'inspection doit être faite à l'entomologiste provincial avant le 15 août. Tout agronome a des formules de demande à cet effet.

La loi concernant le tabac a pour but de prévenir la fraude en obligeant tout vendeur à mettre son nom, son adresse, ainsi que le nom véritable de la variété sur chaque colis de tabac en feuilles qu'il livre au marché. Cette mesure a été adoptée au cours de la dernière session provinciale.

Cours-à-domicile de l'U.C.C. Pour nos cercles d'étude

LE DRAINAGE PRATIQUE

(suite)

Ensuite, on prend les niveaux à tous les points d'intersection des carrés et l'on inscrit ces niveaux dans un carnet spécial de nivellement.

Il faut avoir soin de marquer sur le terrain, avec de solides piquets, les points de repère nécessaires, de façon à les retrouver facilement au moment d'entreprendre les travaux.

On peut ensuite procéder au levé du plan de drainage.

Les principes du nivellement sont les mêmes pour un drain isolé dans le drainage partiel, que pour tout un système de drainage. Seuls les instruments et les méthodes varient.

LE PLAN DE DRAINAGE

Il doit donner les indications suivantes : —

Les points de repère nécessaires pour retrouver la base d'opération.

Les niveaux à tous les 100 pieds dans les deux sens ou même à des intervalles plus rapprochés, si le terrain est très accidenté. Les obstacles tels que les bâtisses, les clôtures, les arbres, les chemins, etc.

La direction des drains.

Leur longueur.

Leur diamètre et les points où les diamètres changent sur une même file de drains.

Leur pente et les points où cette pente change sur une même file.

L'emplacement et la profondeur des bouches de décharge, des regards, etc.

On peut compléter le plan par des profils des collecteurs et des décharges et un plan général de la ou des fermes qui sont drainées par le même système.

On fait ordinairement le plan de drainage sur du papier quadrillé, dont chaque pouce sur le papier représentera 100 pieds sur le terrain. Chaque grand carré sur le papier représente donc 10,000 pieds carrés sur le terrain et chaque petit carré 100 pieds carrés.

On peut naturellement adopter une autre échelle, mais c'est celle qui est la plus pratique pour les plans de drainage ordinaires.

Alors que les plans de drainage sont généralement en plusieurs couleurs, on peut aussi les faire en une seule, (à part le quadrillé du papier) en donnant assez de variété aux lignes et aux chiffres.

NIVELLEMENT POUR UN DRAINAGE PARTIEL INSTRUMENTS

Lorsqu'il s'agit pour un cultivateur de niveler un terrain pour poser un drain isolé, il est inutile de recourir aux services d'un ingénieur ou de s'acheter des instruments compliqués et chers. Il peut faire ce travail lui-même, avec un simple niveau de charpentier, exactement vérifié, mis au point et transformé en niveau d'arpenteur, de la manière suivante :

On choisit une pièce de bois bien droite de 5½ pieds de long, 3 pouces de large et 1½ pouce d'épais.

On taille le bas de cette pièce en pointe, que l'on protège par une douille ou une pointe de fer, de façon à pouvoir l'enfoncer facilement en terre.

Sur la largeur de la pièce, à partir de 6 pouces du haut, on taille une fente ou glissière de 2½ pieds de long et de ¾ de pouce de large.

Sur la pièce ainsi préparée, on fixe une autre pièce transversale (ayant les dimensions du niveau de charpentier) au moyen d'un taraud la traversant en son milieu et passant par la fente de la grande pièce.

Le taraud étant muni d'une noix à ailes, il peut se desserrer facilement. Cela permettra de faire mouvoir la pièce transversale autour de son axe et le long de la glissière.

On place sur la pièce transversale un long niveau de charpentier à faces planes, que l'on retient au moyen de boutons ou de crochets fixés de chaque côté de la pièce.

On complète le système d'ajustage par deux vis à bois traversant la pièce transversale, du dessous, à chacune de ses extrémités et pouvant se mouvoir très légèrement. En les baissant ou en les élevant un tant soit peu, on peut régler le niveau parfaitement.

Cet appareil qui peut coûter de \$1.50 à \$2.00, le niveau de charpentier y compris, est donc à la portée de chacun.

On peut l'améliorer et rendre les lectures plus faciles en fixant deux petits viseurs aux extrémités du niveau.

La portée de l'appareil ne dépasse pas 50 pieds de chaque côté, pour de plus grandes distances, il n'est pas assez exact.

Quand à la mire, il est facile de s'en faire une soi-même avec une planche de pin bien planée, de 6 à 8 pieds de long et 3 à 4 pouces de large, sur laquelle on marque les hauteurs en pieds et en pouces.

On trouve aussi dans les magasins d'instruments d'arpentage, des rubans gradués, en papier ou en toile cirée, que l'on peut simplement clouer sur la planche dont nous venons de parler. Ces rubans coûtent de \$0.60 à \$3.00 suivant leur longueur et leur qualité.

PRATIQUE DU NIVELLEMENT

Une fois que l'on a décidé par où passera le drain, on marque son parcours avec des piquets à tous les 50 ou 100 pieds. Ces piquets doivent être solidement enfoncés en terre à ras du sol.

On plante à côté de chacun d'eux un autre piquet plus long, ou simplement une latte de plâtrier que l'on numérote 0, 50, 100, 150, 200, etc., ou bien 0, 100, 200, 300, etc., suivant qu'on les espace de 50 ou de 100 pieds. (100 pieds dans notre exemple).

L'opérateur se place avec son instrument sur la partie de la ligne des piquets supposée être la plus basse, c'est-à-dire vers la décharge, entre les deux premiers piquets 0 et 100.

Comme point de départ, on admet que le point 0 se trouve à 10 pieds d'élévation, ce qui facilite les calculs dans la suite. Lorsque le terrain à niveler est très accidenté, on peut fixer à 100 pieds cette cote ou élévation initiale.

L'opérateur règle d'abord son instrument. Pour cela, il vise la mire qui est tenue bien d'aplomb sur la tête du piquet 0. Lorsque les fils des viseurs vissés sur le niveau, ou simplement la surface du niveau se confond avec le point visé sur la mire et qu'en même temps la bulle d'air se trouve exactement centrée, l'opérateur lit la hauteur de sa visée sur la mire ou y fait tenir un crayon, par exemple, par son aide. Il retourne son niveau bout pour bout et en visant de la même manière, en tenant toujours la bulle d'air bien à sa place, il doit frapper le même point sur la mire. S'il n'y arrive pas exactement, il relève ou abaisse légèrement une des extrémités du niveau, au moyen des vis à bois de la planchette transversale, jusqu'à ce qu'il frappe le même point sur la mire, en tournant son niveau de n'importe quel côté.

CE REGLAGE DOIT ETRE FAIT CHAQUE FOIS QUE L'ON CHANGE L'APPAREIL DE PLACE.

L'opérateur peut alors prendre ses niveaux. Il vise d'abord la mire au point 0. C'est ce que l'on appelle le "coup-arrière" de 0. Supposons qu'il frappe la mire à la hauteur de 5 pieds, il marque sur son carnet de nivellement : 0 coup-arrière 5 pieds.

L'aide se transporte au piquet 100, sur la tête duquel il tient la mire bien verticalement.

Sans déranger le niveau, l'opérateur vise la mire. C'est le "coup-avant" de 100. S'il la frappe à 1 pied 6 pouces, il marque sur son carnet : 100 coup-avant 1 pied 6 pouces.

La différence de niveau entre les piquets 0 et 100 est donc de 5 pieds moins 1 pied 6 pouces, soit 3 pieds 6 pouces. Le coup-avant de 100 étant moindre que le coup-arrière de 0, la différence est positive, c'est-à-dire que le piquet 100 est plus élevé que le piquet 0. Comme 0 est supposé être à 10 pieds d'élévation, 100 sera à 13 pieds 6 pouces.

L'opérateur transporte son instrument entre les piquets 100 et 200. Après l'avoir réglé, il vise la mire que l'aide tient toujours au point 100. Supposons qu'il frappe la hauteur 3 pieds 6 pouces, il marque sur son carnet : 100 coup-arrière 3 pieds 6 pouces.

L'aide transporte la mire au point 200. L'opérateur la vise et marque : 200 coup-avant, et ainsi de suite jusqu'au dernier piquet de la ligne.

La dernière visée sera, dans notre exemple : 600 coup-avant. Il est à remarquer que dans notre cas, il y a une dépression du terrain au point 400.

Le coup-arrière de 300 donne 2 pieds 6 pouces. Le coup-avant de 400 donne 4 pieds. Ici, la différence est négative, le point 400 est donc de 4 pieds moins 2 pieds 6 pouces, soit 1 pied 6 pouces plus bas que le point 300.

Pour trouver la différence de niveau entre les extrémités de la ligne nivelée, on additionne toutes les différences positives et on en soustrait la somme des différences négatives.

On trouve des carnets de nivellement chez les libraires, mais il est facile de ligner soi-même quelques feuilles.

COMMENT DETERMINER LA PENTE DU DRAIN PROFIL

Une fois le nivellement terminé, il s'agit de déterminer la pente à donner au drain, au moyen des données contenues dans le carnet de nivellement.

Pour cela on dessine un "profil" du drain.

Sur une feuille de papier quadrillé comme celui dont on se servira pour faire le plan, on reporte les élévations sur le sens vertical, de bas en haut, et les distances entre les piquets sur le sens horizontal, de gauche à droite.

Mais en premier lieu on marque un "niveau de comparaison", un peu en dessous du point supposé être le plus bas. Ce niveau de comparaison représente l'élévation 0.

Sur cette ligne, on marque les piquets 0, 100, 200, 300, etc., à 1 pouce de distance les uns des autres, ce qui correspond à 100 pieds sur le terrain, comme sur le plan. Mais pour mieux faire ressortir les courbes du terrain, cette même distance d'un pouce sur le papier devra représenter 2 pieds d'élévation en sens vertical, sur la hauteur.

Sur chaque ligne verticale partant des points 0, 100, 200, etc., on reporte la cote ou élévation correspondant à chaque piquet et, comme nous venons de le dire, en comptant une hauteur de grand carré, soit 1 pouce, pour deux pieds d'élévation sur le terrain.

Ainsi, dans notre exemple, on marquera sur la ligne verticale partant de 0, un point à 5 pouces du niveau de comparaison, représentant une élévation de 10 pieds sur le terrain, comme nous la donne le carnet de nivellement.

(Extrait de la brochure de M. G. MICHAUD.)
(à suivre)

AUX MEMBRES DE NOS CERCLES

Rapport annuel des cercles de l'U.C.C.

Nous avons adressé à tous nos secrétaires de Cercle, la lettre suivante ainsi que le questionnaire ci-inclus.

Comme ces deux documents intéressent tous nos membres, nous croyons bien faire de les publier dans notre journal et nous prions chacun d'eux de bien vouloir accorder son aide au dévoué secrétaire de leur Cercle, en autant qu'ils le pourront.

Que tous coopèrent à l'Oeuvre de l'U.C.C. qui est l'oeuvre de tous et pour tous.

SECRETARIAT GENERAL DE L'U.C.C.

Monsieur le Secrétaire du Cercle de l'U.C.C.

Tel que stipulé dans nos constitutions, l'année fiscale des Cercles de l'U.C.C. se termine le 30 septembre. En conséquence, nous nous permettons d'attirer votre attention principalement sur les articles 19 et 20 de nos Statuts et sur les obligations qui en découlent. Afin de vous faciliter la rédaction du rapport annuel des activités de votre Cercle, rapport que vous devez nous transmettre dès que les circonstances vous le permettront, préférablement avant le 15 octobre prochain, nous vous avons préparé un blanc de rapport, ci-joint, qu'il vous suffira de remplir. Vous constaterez que les questions sont très précises. Vous voudrez bien y répondre avec autant d'exactitude que possible.

Il n'y a pas que le physique de nos effectifs à intéresser les Directeurs de notre Association, le moral de nos membres leur tient infiniment à coeur. Aussi une enquête sur nos problèmes uécistes a-t-elle été organisée au sein de nos cercles. Vous nous permettrez, Monsieur le Secrétaire, d'attirer de nouveau votre attention sur cette enquête. Nous comptons que vous communiquerez à vos membres le questionnaire ci-inclus et que nous recevrons sous peu le résultat de vos délibérations. Tous les renseignements ainsi obtenus serviront à établir, à l'avenir, le programme des activités de l'U.C.C. Vous voulez que notre Association vous donne des avantages, à vous donc de nous dire ce que vous désirez de l'U.C.C.

L'échéance de la plupart de nos membres tombe le 30 septembre. Nous profitons de cette correspondance pour vous envoyer un blanc de réincorporation de votre Cercle. A l'occasion de cette nouvelle année, nous supposons que ce papier vous sera utile.

Nul doute que vous tiendrez à ce que tous les membres de votre cercle renouvellent leur contribution dès l'échéance de celle-ci. Vous savez que la contribution et l'abonnement à La Terre de Chez Nous sont gratuits à tous les Secrétaires locaux de notre Association. Il convient de rappeler que ceci a été obtenu à la condition formelle que vous témoigniez d'une certaine activité. Outre le fait d'être le secrétaire régulier d'un cercle de notre Association, vous êtes requis d'assurer toute la besogne ordinaire d'un tel secrétariat : perception des contributions, tenue des minutes, expédition de la correspondance, etc. Nous comptons particulièrement que vous vous ferez un devoir strict de nous transmettre votre rapport annuel et de communiquer à vos membres les lettres que les officiers du Secrétariat-Général vous transmettent de temps à autre.

Vous savez que nous avons en vente des insignes de l'U.C.C. au prix de 15 sous chacun. Nous vous adresserons gratuitement, pour vous-même, un de ces insignes, pourvu que vous nous envoyiez une commande d'au moins douze de ces boutons. Nous sommes convaincus que vos membres se feront un point d'honneur de porter, à leur boutonnière, l'insigne de leur association professionnelle.

Il fera plaisir à vos membres d'apprendre que le Ministère de l'Agriculture de Québec a accepté d'adresser gratuitement, chaque mois, à chacun de nos membres qui ne le recevait pas déjà, le Journal d'Agriculture. Vous voudrez bien, en conséquence, nous donner la liste de ceux qui n'étant pas sur les listes de distribution de ce journal voudraient le recevoir à l'avenir. Nous nous ferons un plaisir de transmettre cette liste à qui de droit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.
Pour l'Union Catholique des Cultivateurs Inc.,

Le secrétaire général.

Montréal, le 27 septembre 1933.

Votre statut civil

Le cercle de l'U.C.C. de

Date de fondation :

Nom de votre Aumônier : M.

Nom de votre Président : M.

Nom de votre Vice-Prés. : M.

Nom de votre Secrétaire : M.

Noms de vos Directeurs : 1o M.

2o M. 3o M.

4o M. 5o M.

Vos activités au cours de l'année

Nombre de contributions remises au Sec. général :

Montant total transmis au Secrétariat général :

Montant en caisse à la fin de l'année :

Nombre d'assemblées tenues par votre cercle :

Nombre d'assemblées tenues par votre bureau de direction :

Quelles ont été les questions étudiées au cours de l'année ?

Indiquez les noms de ceux qui ont donné des conférences, rapports, etc. : MM.

Comté

Année 19

Remarques :

Signature du Secrétaire.

EXAMEN DE CONSCIENCE

PROGRAMME

Les congrès de l'Union Catholique des Cultivateurs se succèdent. Les cultivateurs, membres de l'U.C.C. se réunissent en divers centres pour étudier non seulement les problèmes propres à chaque région mais aussi les questions qui intéressent la classe agricole en général.

Les uns, ceux qui ont toujours considéré la classe agricole comme inférieure regardent les "habitants" qui s'en vont au Congrès avec un air plutôt moqueur. "Qu'est-ce que peut faire, se disent-ils, une assemblée d'habitants ? Bah !

Les autres, ceux qui connaissent un peu l'esprit et le coeur de l'homme des champs, et grâce à Dieu, leur nombre se fait de plus en plus grand, espèrent beaucoup de ces assemblées. "Il est vrai, disent-ils, qu'ils ne régleront pas toute la question sociale, mais s'ils pouvaient faire quelque chose pour améliorer leur situation, ce serait déjà beaucoup. Enfin y a-t-il une classe de la société qui n'ait pas le droit de faire un effort pour améliorer son sort et par là augmenter le bien-être des autres ? ? ?

Cultivateurs, voulez-vous donner raison à ces derniers ?

Demandez-vous bien ce que c'est qu'un congrès, ce que doit être vos congrès, ce que vous devez être au congrès.

Un congrès, en général, nous disent les gros livres, c'est une assemblée de personnes venues de divers endroits pour discuter les questions d'intérêt commun. Cette définition s'applique aux assemblées générales des membres d'une association quelconque qui se réunissent pour étudier les problèmes qui leur sont propres. Elle s'applique aussi bien aux assemblées de cultivateurs que l'U.C.C. convoque un peu partout, en ce temps de l'année.

Mais pour être pratiques, que doit être un congrès, que doivent être les congrès des cultivateurs, en quoi doivent-ils consister ?

Ils doivent être d'abord un EXAMEN DE CONSCIENCE.

En effet, les membres d'une association se réunissent ainsi pour prendre les mesures capables de leur faire atteindre un but. Comment choisir les moyens d'a-

vancer si nous ne connaissons pas bien le terrain où nous nous trouvons. Donc l'examen de conscience doit porter sur la situation présente.

Quelles sont les améliorations opérées depuis un an, par exemple, depuis le dernier congrès ?

Quelles sont les principales difficultés que nous avons rencontrées ?

Quels sont les points qui demandent une amélioration ?

Quelles sont les causes de nos difficultés ? Les causes qui dépendent de nous ? Celles qui ne dépendent pas de nous ? D'où viennent-elles ?

Un danger cependant doit être évité, surtout en ces temps difficiles, dans la revue de la situation de la classe agricole : celui de présenter les choses sous un jour si sombre que tous se disent : "Il n'y a rien à faire." C'est un défaut d'être optimiste au point de ne pas voir les difficultés, ni les dangers, mais c'en est un autre, non moins grand, que de tout voir en noir et n'admettre aucune lueur d'espérance.

Voyons la réalité de la situation, mais ne soyons pas des éteignoirs, oui, des éteignoirs pour ceux qui ont encore un peu de courage et qui sont disposés à faire de généreux efforts pour se relever.

Si nous savons nous tenir dans un juste milieu pendant l'examen de conscience, nous pourrions ensuite tracer un PROGRAMME pour l'année qui va suivre. Cette seconde partie d'un congrès n'est pas moins importante que la première. Le programme sans l'examen de conscience est impossible et l'examen de conscience sans le programme n'aboutira à rien. C'est un peu comme dans le sacrement de pénitence, la confession sans le ferme propos est inutile et dans nos congrès le programme tient lieu de ferme propos.

Et le programme doit être formulé d'après la réponse à trois questions :

1o — Dans la situation où nous sommes, en face de telle difficulté, qu'est ce que nous pouvons faire ?

2o — Qu'est-ce qu'il serait le plus à propos de faire ?

3o — Qu'est-ce que nous ferons ?

Après ce nouvel examen de nos capacités et de nos éner-

gies, les volontés doivent se rattacher à une proposition et prendre la résolution de la mettre en pratique.

Serait-elle inférieure à une autre, si tous les efforts sont dirigés dans le même sens, le résultat sera de beaucoup meilleur que si chacun cherche à faire triompher sa manière de voir.

Avec un programme bien déterminé les membres retourneront chez eux décidés de faire leur part. Chaque cercle accomplira quelque chose dans la paroisse. Sans programme tracé par l'autorité nous entendrions encore longtemps cette question : "Nous payons \$2.00 de contribution, mais dites-moi donc, quels résultats avons-nous eus ? On sait bien qu'il y a des gens qui ont la vue courte, mais ce n'est pas parce qu'ils ont la vue courte qu'il faut agir de façon à n'avoir rien à leur montrer qu'ils puissent voir.

Mais tout ce travail ne peut se faire en une seule journée. Il faut que les organisateurs y travaillent longtemps d'avance ; oui, mais si les organisateurs travaillent seuls, ils ne pourront pas faire l'examen de conscience de tout le monde et par conséquent, bien peu de résultats à attendre. Chaque cercle, chaque membre de l'U.C.C. doit se préparer au Congrès, doit le préparer en faisant lui-même son examen de conscience. De cet examen naîtra le ferme propos, le programme qui rapportera ensuite aux cercles et aux individus, nous l'espérons, de véritables fruits de prospérité.

Pierre DUSILLON.

"Les Black Horses"

La Brasserie Dawes de Montréal, vient d'annoncer qu'elle a fait sa première acquisition d'un poulain issu d'un de ses étalons "Black Horses" et élevé dans la province de Québec depuis l'établissement du fameux service de reproduction assuré par les 23 percherons noirs de la Brasserie.

Le cheval qui vient d'être acheté s'appelle "Carlo" ; il est âgé de deux ans et est considéré comme un spécimen exceptionnel d'un type qui convient parfaitement à la province de Québec. Son père est "King" et sa mère est une percheronne enregistrée appartenant à M. F.-X. L'Abbé, de Victoriaville.

On entendra très probablement parler de ce jeune cheval avant peu, peut-être dès cet automne, mais sûrement le printemps prochain. On prête même à la Brasserie Dawes l'intention de le faire participer à l'Exposition Internationale de Chicago, en novembre prochain, en même temps qu'un certain nombre de ses autres étalons.

Nous avons dans l'achat de ce poulain percheron par la Brasserie Dawes une preuve que notre province peut produire d'aussi beaux chevaux que n'importe quelle autre partie du continent. L'institution du service de reproduction des "Black Horses" a suscité un intérêt considérable parmi les éleveurs du Canada et des Etats-Unis, et cette initiative de la Brasserie Dawes, qui a déjà donné plus d'un millier de poulains, contribuera de plus en plus à améliorer la race chevaline dans cette province au bénéfice de nos cultivateurs.

Note

Le contrôle laitier est la pierre angulaire de l'industrie laitière bien conduite. Lui seul permettra de reconnaître les vaches payantes et les "pensionnaires" qui mangent le plus net des profits.

CONSULTATIONS LEGALES

Données par l'aviseur légal de l'U. C. C.

Notre administration s'est assurée les services d'un expert en matières légales. Seuls nos abonnés peuvent bénéficier de ce service. Les questions doivent être d'intérêt général et signées du nom de l'abonné et d'un pseudonyme. Les signatures seront confidentielles. Adressez comme suit : "La Terre de Chez Nous — Consultations Légales", 5505 Boul. Saint-Laurent, Montréal. On devra s'expliquer aussi brièvement que possible. Ces conditions remplies, nous nous ferons un plaisir de rendre service à nos amis.

Servitude sans écrit avec voisin
Source d'eau

QUESTION. — Un fermier a installé l'eau à l'aqueduc approvisionné à la source de chez son voisin et cela depuis une cinquantaine d'années. Est-ce que ce voisin peut l'empêcher de continuer à prendre l'eau chez lui ? NATURELLE.

QUESTION. — La source qui fournit ma maison et mon écurie est sur la propriété de mon voisin. Lorsque l'installation s'est faite les marchés ne se sont faits que verbalement.

Aujourd'hui, mon voisin, pour prendre sa revanche par suite d'un mal-entendu, me menace de me couper l'eau ou de me la faire payer. A-t-il le droit de le faire ou bien s'il ne peut m'enlever l'eau tant que le système d'aqueduc ne se brisera pas sur son terrain ? LE JONGLEUR.

REPONSE. — Ces deux cas mériteraient une étude plus approfondie car ils soulèvent une question très intéressante.

D'abord, il n'y a pas de doute que si les héritiers vendaient, le nouveau propriétaire n'est pas obligé, à moins d'une réserve, de laisser puiser de l'eau à ce puits. Quant aux héritiers, à moins de titre écrit, il faudrait se conformer à ce qu'ils diraient sous serment devant la cour.

L'article 549 dit : "Nulle servitude ne peut s'établir sans titre; la possession, même immémoriale, ne suffit pas à cet effet."

Le sens de cet article est que les servitudes ne peuvent pas s'acquiescer par la prescription, quelque longue qu'ait été la possession que l'on en a eue. Une possession même immémoriale ne suffirait pas pour en faire acquiescer une. On appelle immémoriale une possession qui remonte tellement loin, qu'aucune personne vivante n'a le souvenir de son commencement. La raison de cette distinction c'est qu'on a voulu par cette règle faciliter les rapports de bon voisinage. Bien souvent un voisin permettra, par exemple, à son voisin d'ouvrir une fenêtre qui lui donne sur sa propriété des vues que la loi ne lui permet pas d'avoir. S'il avait à craindre qu'en possédant pendant un nombre déterminé d'années ces vues, il pût acquiescer une servitude par prescription, il ne voudrait pas en permettre l'établissement.

Il en est de même pour une foule d'autres servitudes, par exemple, la servitude de puisage. On voit tous les jours des voisins qui permettent à leurs voisins de puiser de l'eau à leurs sources. S'ils avaient à craindre que les voisins vinssent à acquiescer le droit de puiser de l'eau en permanence, ils ne le leur permettraient pas.

Dans la cause de Roy & Rodrigue, la cour paraît avoir exprimé l'avis que le mot titre ne veut pas dire exclusivement un titre écrit, mais que si une personne alléguait avoir acheté verbalement un droit de servitude, il lui serait permis d'établir son allégation par une preuve légale, comme par le serment de la partie adverse, et que cette preuve ayant été faite, son titre à la servitude se trouverait prouvé. Cette doctrine me semble incontestable.

La même chose vient d'être décidée en 1929 dans les causes de Courtemanche vs Henri et Tessier vs Drolet.

Il s'agit donc dans ces deux affaires exclusivement d'une question de faits. A savoir qu'est-ce que c'est que vous pouvez prouver pour établir une telle servitude de puisement d'eau, et aussi établir le consentement par le propriétaire du terrain où est située la source d'eau. Comme le déclare l'honorable Juge Trahan :

"Considérant que le mot TITRE, au sens de l'article 549 C.C., ne se réfère pas exclusivement à

un acte écrit, mais doit s'entendre de tout fait juridique générateur de la servitude et dont le demandeur est tenu de rapporter la preuve, conformément aux règles du droit commun.

Considérant que la servitude litigieuse aurait été établie et constituée en vertu d'une convention verbale;

Considérant que lorsqu'une servitude est établie par un titre, il faut recourir et s'attacher aux termes mêmes de ce titre pour en déterminer la nature, le mode d'exercice et d'étendue, lesquels doivent être spécifiés dans la convention;

Que le plus petit doute sur la nature, le mode d'exercice et l'étendue de cette servitude doit se résoudre et être interprété en faveur de la liberté et de la franchise du prétendu fonds servant et que le bénéfice de ce doute doit être donné à l'héritage servant; en effet, tous les héritages sont présumés être libres de toutes charges.

La Cour peut, en conséquence, examiner ce titre et s'en enquérir pour rechercher, éclairer, vérifier et déterminer les caractères de la possession alléguée par le défendeur, et en ce faisant, elle ne cumule pas le possessoire avec le pétitoire, car ce n'est point toucher au pétitoire que d'apprécier un titre dans le but de connaître la nature, l'étendue et l'efficacité juridique de la possession invoquée à l'encontre d'une plainte."

Billet payé au créancier
Après transport à la banque

QUESTION. — Voilà trois ans j'ai donné un billet à un marchand. Ce billet était fait payable à son ordre au bureau de la banque. Quinze jours après la signature du billet, je le lui ai payé et quelque temps après le dit marchand a fait faillite. Aujourd'hui la banque veut me faire payer le billet que j'ai déjà payé au marchand. Vu qu'elle a mon billet et le gérant de la banque reconnaît que je l'ai déjà payé, etc ? P.R.

REPONSE. — A première vue, vous êtes obligé de payer ce billet de nouveau, car la banque semble être un détenteur régulier.

Un détenteur régulier est un détenteur qui a pris une lettre de change, dont la rédaction est en règle et parfaite, dans les conditions suivantes, savoir :

(a) qu'il en est devenu possesseur avant qu'elle fut en souffrance, et sans que le défaut antérieur d'acceptation ou de paiement, si tel est le cas, lui ait été notifié;

(b) qu'il a pris la lettre de change de bonne foi et contre valeur, et qu'à l'époque où la lettre lui a été négociée, il n'avait reçu avis d'aucun vice affectant le titre du cédant.

En particulier, le titre d'une personne qui négocie une lettre de change est défectueux au sens de la présente loi, quand elle a obtenu la lettre, ou son acceptation, par fraude, par contrainte, par violence, ou par intimidation ou par d'autres moyens illégaux ou pour une considération illicite, ou quand la négociation constitue un abus de confiance, ou est accomplie dans de telles circonstances qu'elle constitue une fraude.

Cependant il arrive souvent que les banques n'acceptent pas ces billets de leur client, mais les retiennent pour perception, le produit devant être appliqué pour payer les escomptes faits à leur client. Dans ce cas, la banque n'est pas "détenteur régulier"; car, elle n'a pas pris le billet contre valeur, mais pour perception seulement.

Il faudrait donc savoir comment la banque est devenue en possession du billet.

NE PAYEZ DONC JAMAIS UN BILLET SANS VOUS LE FAIRE REMETTRE, C'EST TOUJOURS DANGEREUX.

Clôture
Achat de terre

QUESTION. — Ayant acheté il y a trois ans une partie de la propriété de mon voisin sur laquelle se trouvait ligne clôture, j'ai fait l'emploi de cette clôture-là où bon me semblait sur ma terre. Et aujourd'hui celui-ci dit qu'il a droit à l'ancienne ligne quoiqu'il n'y eut aucune réserve de ce genre sur le contrat. Ai-je le droit de réclamer ou s'il est en son droit ? ABONNE QUI SE DEVOUE A L'AGRICULTURE.

REPONSE. — Evidemment, vous n'aviez pas le droit de prendre cette clôture. D'abord, c'était la clôture de séparation et de plus, elle était entièrement faite par lui ou à moitié avec le voisin. Si vous vouliez que cette clôture devienne vôtre il fallait le faire déclarer dans le contrat d'achat.

Auto
Bris de pneu
Enfant

QUESTION. — A trois heures de l'après-midi un conducteur de machine arrêta chez moi me réclamant \$21.00 pour une vitre de sa machine cassée et un pneu brisé en arrêtant. Il m'a dit que c'était un de mes garçons qui avait tiré des petits graviers dans une tasse en passant vers 9 heures du matin du même jour, etc ? UN ABONNE.

REPONSE. — Je ne vois pas comment un enfant de quatre ans avec une tasse de gravier puisse briser le pare-vent et un pneu d'auto. Et si le pneu d'avant s'est brisé à raison de cet incident, ils ont dû arrêter, et ils auraient dû alors vous avertir de ce fait.

D'après les circonstances que vous rapportez ces gens ne me paraissent pas avoir de droit d'action.

Vison
Amende et saisie

QUESTION. — J'ai pris un vison dans mon clos au commencement d'août. Je l'ai mis en captivité et je l'ai soigné très bien. La semaine dernière il est venu un garde-chasse me disant que je n'avais pas le droit de prendre ce vison dans ce temps-là, que j'étais obligé de payer une amende d'à peu près \$2.00 et que je pouvais le garder en payant \$1.00 par année de licence; ou bien lui donner la liberté devant le garde, et que je n'aurais rien à payer. Il a fait un deuxième voyage et a dit le contraire, etc ? J'AI HATE DE SAVOIR.

REPONSE. — Il est défendu de chasser, tuer ou prendre le vison entre le premier jour d'avril et le premier jour de novembre. Les peines sont \$2.00 au moins et \$5.00 au plus par tête.

Dans tous les cas, le délinquant est sujet au paiement des frais; et, à défaut de paiement immédiat de l'amende et des frais, il est passible d'un emprisonnement de pas moins d'un mois et de pas plus de six mois; et dans le cas d'une troisième infraction ou de toute autre récidive, il est passible des amendes et de l'emprisonnement, à la fois, mentionné dans le présent article.

Le ministre peut accorder des permis à ceux qui prennent, pendant la saison permise, des animaux protégés par la présente loi, pour les garder vivants. Ce permis est annuel et doit être renouvelé, à son expiration, en payant l'honoraire fixé par le ministre.

Tout inspecteur, tout garde-chasse et tout officier spécial doivent saisir sur-le-champ tout gibier protégé par la présente loi qui paraît avoir été pris ou tué pendant le temps de prohibition.

Comme vous le voyez vous avez tous les torts et ce garde-chasse en vous offrant d'abord de vous procurer un permis a agi en vrai gentilhomme; puis en vous autorisant à relâcher l'animal sans frais il a voulu vous favoriser.

Vente à réméré
Le roulant

QUESTION. — Je vous envoie mon contrat. Je ne vois pas le moyen de payer les intérêts cette année. Donc s'il vous plaît me dire si j'aurais le droit de vendre le roulant pour me faire de l'argent pour me placer sur les lots du gouvernement dans l'Ontario ou bien dans le Témiscamingue ? N. L.

La mutualité

Causerie de M. L.-A. Lange

Mesdames, Messieurs,

Nous venons à nouveau vous entretenir quelques instants sur l'absolue nécessité d'être MUTUALISTE.

La période critique que nous subissons depuis 3 ans est attribuée à un tas de raisons plus ou moins expliquées, mais nous prétendons que le vieil adage "AIDE TOI ET LE CIEL T'AIDERA" est d'actualité PLUS QUE JAMAIS.

Répétons tous les jours que c'est une grave erreur de vouloir compter sur autrui; nous savons, et c'est prouvé journellement que de nombreuses oeuvres de toutes sortes font tout ce qu'elles peuvent, (et même plus, parfois...) mais NOUS-MEMES QUE FAISONS NOUS ? Essayons-nous vraiment de sortir du borborygme ? Posons-nous donc cette question chaque jour.

N'aurions-nous plus dans la masse que des malheureux, que des déshérités ? Heureusement nous sommes bien sûrs que non.

Que les VRAIS MALHEUREUX soit l'objet de toute la charité dont nos oeuvres sont capables, nous sommes bien d'accord et profitons en pour rendre hommage au dévouement inlassable de tous nos philanthropes et leurs collaborateurs MAIS QUE CE NE SOIT RIEN QUE POUR LES VRAIS MALHEUREUX ??? car nous nous demandons si dans le nombre imposant de personnes aidées il n'y a pas un contrôlé à faire et si ce contrôle existe, EST-IL BIEN FAIT ???

L'ASSISTANCE MEDICALE GRATUITE passe actuellement par une phase vraiment grave. L'assistance publique est débordée, les hôpitaux se dévouent sans compter; mais il y a aussi ET SURTOUT NOS MEDECINS.

A leur sujet nous désirons ici rappeler un article paru en août dernier dans un quotidien de Montréal et qui disait que "LE MEDECIN EST DEVENU DUPE DE LA CHARITE".

Un autre journal, sous la signature ARGUS, analyse aussi LE LOURD FARDEAU QUI PESE SUR LES EPAULES DU PRATICIEN. Il conclut en recommandant la REORGANISATION de la charité.

Nous sommes parfaitement d'accord avec lui quand il dit que LES MEDECINS SE SONT LAISSES ENTRAINER DANS LE ROLE DE BIENFAITEURS PUBLICS ET MALGRE EUX

Ici même à la radio nous entendons ces jours derniers un médecin demandant l'étude plus approfondie de l'assistance médicale en disant qu'il n'y avait aucune raison pour que les médecins s'imposent seuls tant de sacrifices.

Voilà donc trois sons de cloches identiques et comme eux nous disons que cette anomalie doit retenir toute l'attention.

POUR LA SANTE, comme eux aussi nous disons IL FAUT REORGANISER.

Des abus de toutes sortes sont

contrôlables tous les jours aux abords des dispensaires. De faux-pauvres se rendent à la visite GRATUITE et même ils s'y rendent quelques fois en taxi ??? alors que 7 sous de tramways ET UN PEU PLUS DE NOBLESSE D'AME les aurait dirigés vers le cabinet du praticien.

OUI REORGANISER ET CONTROLER mieux... On écartera un nombre imposant de cas.

MAIS il est un point IMPORTANT QUI DOIT FAIRE PARTIE DE CETTE REORGANISATION;...

...c'est l'éducation de la masse SUR SES DEVOIRS ENVERS LA SOCIETE.

Si la société lui doit son aide en cas de malheur, cette masse a le strict devoir de prévoir ce malheur, tout au moins pour l'infime effort qu'on lui demande par le canal des sociétés de secours mutuels.

Inculquons lui que l'UNION FAIT LA FORCE, et qu'avec de très minimes cotisations, cette union lui permettra de se sauver elle-même sans toujours recourir aux sacrifices continuels du MEME NOS VOULONS NOS MEDECINS.

On ne doit pas oublier un autre point essentiel.

C'est que les conséquences des actes de chaque homme sont toujours en fonction du degré d'éducation qu'il a reçue !!!

Nourrissez donc un nouveau-né pendant 5 ans sans jamais parler ni gesticuler devant lui; qu'en obtiendrez-vous ???

Vagissements, bélements ou aboiements ???

Concluons plutôt que la masse doit être instruite sur la richesse de la mutualité.

Notre bonne population canadienne prouve assez sa mentalité hautement appréciable par sa belle tenue devant la crise mondiale car elle est de celles qui ont su le mieux y résister.

Montrons lui clairement le bénéfice de la coopération.

Développons l'esprit de Mutualité.

Lorsque la masse l'aura comprise, VOTRE FARDEAU SERA MOINS LOURD MESSIEURS LES MEDECINS, et vos patients auront une grande force morale; L'INDEPENDANCE ou presque...

Nous nous permettons de vous signaler tous les efforts faits par de généreux philanthropes pour créer une caisse de secours en cas de maladies qui s'appelle LA SOCIETE NATIONALE D'HOSPITALISATION.

Joignons-nous à elle en masse. CE N'EST PAS UNE COMBINE...

CE N'EST PAS UN "SCHEME"...

Mais simplement un groupe de gens honnêtes et parfaitement désintéressés qui se dévouent à sauver du malheur celui qui y tombe et par ce fait alléger la charge écrasante que doivent supporter nos Médecins.

Merci Mesdames et Messieurs.

Billet promissoire
Mineur

QUESTION. — Est-ce qu'un billet fait à demande en faveur d'une personne mineure peut être retiré par la mère de celle-ci, étant donné que cet argent doit servir pour l'instruction de cet enfant ? UN ABONNE.

REPONSE. Oui. Si la perception est conforme au testament et si l'on remplit les formalités en pareil cas que tout notaire pourra vous donner.

Le marché de la dernière heure

VOS VENTES

Prix du gros, livré à Montréal

Animaux vivants

Pores de choix, 180 à 220 lbs	7.00
Prime de 1.00 par tête	
Pores à bacon, 180 à 230 lbs	7.00
Pores de boucherie, 160 à 240 lbs	7.00
Pores légers, 160 et moins	7.00
Coupe de 25c par 100 lbs	
240 à 270 lbs	7.00
Coupe de 1/2c. la lb	
Pores extra lourds, 270 et plus	7.00
Coupe de 1c la lb	
Truie	4.00 à 5.50
BOUVILLONS	la livre
Choix	.04 1/4 à .04 1/2
Bon	.03 3/4 à .04 1/4
Moyen	.03 1/2 à .03 3/4
Commun	.01 3/4 à .02
Commun (léger)	.01 à .01 1/2
VACHES	la livre
Choix	.02 1/2 à .02 3/4
Bon	.02 1/4 à .02 1/2
Moyen	.02 à .02 1/4
Commun	.01 1/2 à .01 3/4
Très commun	.01
TAURES	la livre
Choix	.02 1/2 à .03
Bon	.02 à .02 1/2
Moyen	.01 3/4 à .02
Commun	.01 à .01 1/2
TAUREAUX	la livre
Choix	.02 1/2 à .02 3/4
Bon	.02 à .02 1/2
Moyen	.01 1/2 à .01 3/4
Commun	.01 1/4 à .01 1/2
VEAUX DE LAIT	la livre
Bon	.05 3/4 à .06 1/4
Moyen	.04 1/2 à .05
Commun	.03 1/2 à .04
VEAUX DE CHAMPS	
Bon	.02 à .02 1/4
Commun	.01 3/4 à .02
AGNEAUX	
Bon	.05 1/2 à .05 3/4
Moyen	.05 1/4 à .05 1/2
Commun	.03 1/4 à .03 1/2
MOUTONS	la livre
Bon	.01 1/2 à .02
Commun	.01 à .01 1/2

Animaux abattus

PORCS	la livre
Porc frais No 1, 90 à 140 lbs	9 1/2
Porc frais No 2, 140 à 275 lbs	8 1/2
Porc frais No 3, 175 à 225 lbs	7 1/2
VEAUX	la livre
Bons	.08
Moyens	.07
Communs	.05 1/2

VOS VENTES

Semaine du 18 au 23 septembre

OEUFs

Frais Extra la dz.	.30
Frais Premier la dz.	.24
Seconds la dz.	.17

MIEL BLANC	la livre
Chaudière de 5 lbs	0.10
Chaudière de 30 lbs	0.09 1/2

POIS	le minot
Canadiens	2.00

FEVES	le minot
Canadiennes	1.70

FOIN	au char, la tonne
(f.a.b.) Montréal	

De Trèfle	8.50
De Mil	9.00
PAILLE	au char, la tonne
De blé, d'avoine	5.00

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal

FARINE DE PAIN

	au char, en sacs
Première patente	2.40
Deuxième patente	2.10
Forte à boulanger	2.05
Farine pâtisserie	2.20

SEL	le sac
Fin (sac de 200 lbs)	1.70
Gros (sac de 140 lbs)	1.00
En pierre (sac de 100 lbs)	1.25

ALIMENTS A BETAIL	la tonne
Son	18.25
Gru rouge	19.25
Middling	24.25

Farine de viande cuvée (65 pour cent)	64.00
Ecaillés d'huîtres	18.00
Gravier	15.00
Farine fourragère	29.00
Gluten	28.00

	le minot
Blé à engrais No 1	.72
Avoine alimentation	.38
Orge can. Ouest No 4	.47
Mais sud africain	.76
Sarrasin, le 100 lbs	1.20

GRAIN MOULU	le sac de 98 lbs
Blé d'Inde moulu	1.50
Blé d'Inde cassé	1.50

TOURTEAUX	la tonne
De lin	34.00
De coton	36.00
Drèches de brasserie	22.00
Drèches de distillerie	20.00

Animaux de race pure

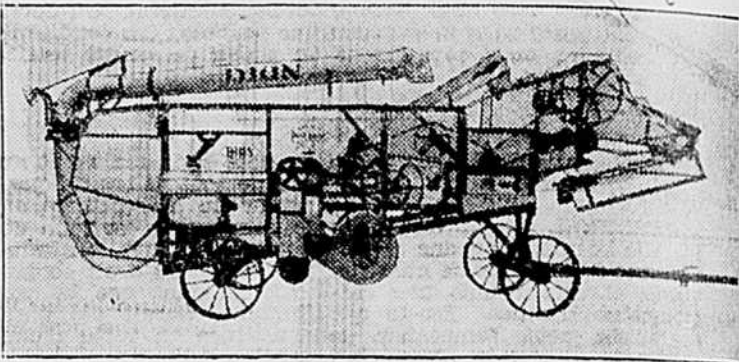
Le nombre total de certificats de pedigres enregistrés par les Bureaux nationaux canadiens de l'enregistrement du bétail et approuvés par le Ministre fédéral de l'Agriculture pendant le mois d'août-étoit de 5,082, se décomposant ainsi : chevaux 205 ; bovins 2,394 ; moutons 833 ; pores 829 ; chiens 735 ; renards 4 ; volaille 1 ; et chèvre 21. Le nombre total d'enregistrement pour cette année (1933) est de 42,831. Sur ce nombre il y a 1,859 chevaux ; 19,796 bovins ; 4,096 moutons ; 3,667 pores ; 7,794 renards ; 4,725 chiens ; 827 volailles ; et 67 chèvres. Jusqu'à l'heure actuelle cette année, les Percherons viennent en tête de la liste des chevaux avec 825 enregistrements, les Clydesdales viennent ensuite avec 460. Parmi les bêtes à cornes, les Short-horns sont les plus nombreuses avec 6,460, les Ayrshires viennent deuxièmes avec 5,847. Les Oxford Downs sont premiers sur la liste des moutons avec 1,084 ; les Suffolks viennent deuxièmes avec 757. Parmi les pores les Yorkshires dépassent de beaucoup toutes les autres races avec 2,944, les Tamworths viennent deuxièmes avec 313, et les Berkshires troisièmes avec 260. Pour plus amples renseignements sur ce sujet, s'adresser au Service de l'enregistrement, Division fédérale de l'industrie animale.

Notes

En ces derniers trois ans, la quantité moyenne de conserves de fruits et de légumes produits au Canada, par fabrique, paraît avoir grandement diminué. Le total, qui atteignait environ 9,700,000 caisses en 1930, est tombé à 5,300,000 caisses en 1932.

Il s'est vendu plus de phosphate d'ammonium dans les provinces des Prairies que dans les autres parties du Canada l'année dernière ; en fait les registres montrent qu'il s'est vendu une plus grande quantité de phosphate que de tous les autres engrais, sans doute parce qu'il est très concentré.

La batteuse "DION" en acier Meilleure — plus simple



FAITE AU CANADA

La batteuse Dion est constamment améliorée

Légère
18X24
22X32

Elle exige moins de pouvoir.
Plus de rendement pour moins d'argent.
Elle bat le trèfle à la perfection.
Ecrivez pour renseignements, prix, etc. Pamphlets gratuits.

Pesante
22X38
28X48

AGENTS DEMANDES

DION & FRERE
Sainte-Thérèse, Qué., Canada

Le Comptoir Coopératif de l'U.C.C. Ltée. est en mesure de garantir les meilleurs prix à ses membres dans les lignes suivantes :

Engrais alimentaires

Tôle ondulée

Clôture de fils barbelés

Treillages métalliques

Peinture et ciment à couvertures

Pour tous renseignements écrire ou s'adresser au :

SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C.,
5505, boulevard Saint-Laurent,
Montréal.

PRODUCTEURS DE BEURRE ET DE FROMAGE

Profitez

des ventes aux enchères du Comptoir Coopératif de l'U. C. C. Ltée. — IL Y VA DE VOTRE INTERET

Etudiez nos conditions de vente

BEURRE : Commission : 10 sous par boîte, plus 7 sous par boîte pour autres frais (1) avec maximum de \$10.00 par envoi d'une même fabrique.

FROMAGE : Commission : 1/4 de sou par livre, plus 4 sous par boîte pour autres frais (1).

Aucune charge extra. — Les ventes sont publiques.

Adresser les consignations à :

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C. Ltée
Montreal Refrigerating & Storage Co.
Place Viger, Montréal.

Adresser les connaissances et correspondances à :

COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C. Ltée
5505, boulevard Saint-Laurent,
Montréal.

Les papiers nécessaires aux expéditions sont adressés gratuitement sur demande.

(1) Frais d'entrepôt, manutention et assurance.

AUBAINE

Légèrement endommagée par l'eau

Farine de tourteau de coton

41% Protéine

A grande réduction

E. W. CARON

Téléphone HArbour 2116

145-149 Des Commissaires Est, Montréal

Prix du beurre et du fromage

Semaine du 20 septembre

BEURRE

645 boîtes beurre pasteurisé No 1	19 3/4c. la lb.
53 boîtes beurre pasteurisé No 2	19 1/4c. la lb.

FROMAGE

485 boîtes fromage blanc No 1	10 15/16c. la lb.
34 boîtes fromage blanc No 2	9 15/16c. la lb.
350 boîtes fromage coloré No 1	11 1/8c. la lb.
22 boîtes fromage coloré No 2	10 1/8c. la lb.

N.B. En cas de réclamation, prière de mentionner le numéro d'enregistrement.

A VENDRE

PETITES ANNONCES. — Tarif : .02 sous le mot avec minimum de 25 mots par insertion. Pour quatre impressions consécutives du même texte une réduction de 20% est consentie.

A VENDRE

12 vaches laitières Ayrshire croisées, troupeau bien sélectionné, doivent être prêtes à traire en octobre et novembre et aussi 9 taureaux d'un et de deux ans. Cause d'abandon de terre. Adresse : Albert Lamarche, Lachute, R.R. No 2, P.Q.

A VENDRE

100 poulettes Plymouth Rock Barrées qui ont commencé à pondre. Adresse : J.-J.-B. Désy, membre de l'U.C.C., de S.-Barthélemy (Berthier).

La lettre d'une mère

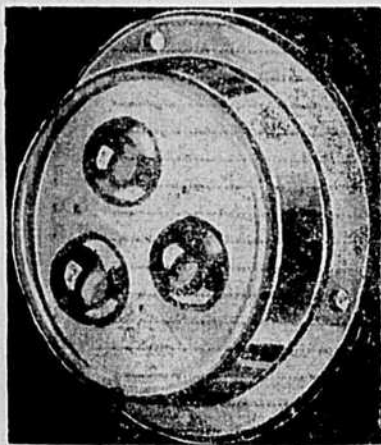
Mme Lina Goertzen d'Elbow, Sask., écrit : "Notre petite fille de quatre ans avait très peu d'appétit et était en même temps très nerveuse. Une bouteille de Novoro du Dr Pierre changea sa condition; elle délecte maintenant chaque repas et dort profondément." Comme ce médicament de confiance ne contient pas d'ingrédients nuisibles, on peut, en toute sécurité, le faire prendre aux enfants et même aux bébés. Il affecte salutairement les fonctions de l'estomac et facilite l'élimination. Seuls des agents locaux désignés par le Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., peuvent le procurer.

Livré exempt de douane au Canada.

LE REFLECTEUR LUCIS

En vente aux bureaux de l'U. C. C.

5505, Blvd Saint-Laurent
Montréal



Diamètre 4 pouces 3/8. Trois lumières teintées dans la masse, d'un diamètre de près d'un pouce et d'une hauteur extérieure de plus d'un demi-pouce.

Prix à nos bureaux :

80 cents,

frais de malle en plus :

10 cents.

Même prix par quantités, expédition par express à la charge du destinataire.

Cultivateurs protégez-vous.

Protégez-vous par l'achat d'un réflecteur "LUCIS"

10 Prix d'Une Valeur de \$488



Pouvez-Vous Résoudre Ce Problème?

Comme annonce, nous donnerons GRATUITEMENT et SANS CONDITION tous les magnifiques prix mentionnés plus bas, aux personnes qui nous enverront la réponse CORRECTE et ATTRAYANTE du "PROBLEME VINGT-SEPT".

Vous n'avez aucun déboursé à faire pour participer à ce Concours et il n'y a ni chance ni tirage au sort en rapport avec la distribution de ces prix. C'est un concours d'habileté et de bon goût.

La meilleure réponse, présentée sous la forme la plus attrayante, recevra le superbe Chesterfield, absolument GRATIS, et les autres prix seront décernés par ordre de mérite.

Les Juges

L'honorabilité des Messieurs qui ont consenti à agir comme juges est une garantie que les prix seront donnés à ceux qui les auront mérités.

Toute personne qui enverra une réponse correcte sera récompensée. — Advenant un cas d'égalité et que les juges seraient dans l'impossibilité de décider entre deux réponses, chaque concurrent recevra un prix semblable. Toutes les solutions resteront la propriété du gérant du concours.

Liste Des 10 Premiers Prix

PREMIER PRIX
Chesterfield Knochler, 3 meubles en Repp de rôle. Valeur de... **\$140.00**

DEUXIEME PRIX
Poêle-Fournaise "Frontenac" tout émaillé nuancé, réservoir, réchaud et miroir. Valeur de... **\$113.50**

TROISIEME PRIX
Laveuse Electrique "Magic" De Luxe, cuve en porcelaine. Val. de... **\$99.00**

QUATRIEME PRIX
Services à déjeuner, 6 meubles, avec table extensible. Val. **\$85.25**

CINQUIEME PRIX
Bicycle "C.C.M." pour garçon ou fille au choix. Val. de... **\$84.50**

SIXIEME PRIX
Service de vaisselle "Kildare", 98 morceaux. Val. de... **\$24.50**

SEPTIEME PRIX
Miroir de salon à trois sections. Une valeur régulière de... **\$18.50**

HUITIEME PRIX
Carpette Congo-éum, Dimensions 9'0" x 10'6". Valeur de... **\$9.25**

NEUVIEME PRIX
Lampe-Poêle, dernière nouveauté avec abat-jour. Valeur de... **\$7.50**

DIXIEME PRIX
Couverture en laine rose avec bordure en satin. Valeur de... **\$6.00**

93 PRIX ADDITIONNELS
Aux 93 meilleures réponses suivantes



Toutes les Réponses Devront Etre Reçues Avant Le 9 Octobre 1933

INSTRUCTIONS

Prenez les chiffres de 5 à 13 inclusivement et placez-les dans les carrés de manière qu'en les additionnant dans le sens vertical, horizontal et diagonal, le total soit toujours 27. Le même chiffre ne doit pas être employé deux fois. Vous pouvez envoyer votre réponse sur cette feuille ou employer une autre feuille de papier et autre matériel. Une seule personne par famille a le droit de concourir.

P.T. LEGARÉ
LIMITÉE

6960 Saint-Hubert -- 1200 Amherst
Montréal

T.C.N. — 27-9-33

Département Du Concours 27

La rose de Noël

Les roses de Noël devraient être plantées en septembre dans une terre sablo-argileuse, profonde, bien égouttée. Le rosier de Noël, dit l'Horticulteur du Dominion, ne produit pas en réalité des roses, mais il fleurit à Noël si le climat n'est pas trop rigoureux. A Ottawa, il fleurit jusqu'en février et l'on peut

cueillir des fleurs en enlevant la neige. Un jardinier amateur de cette ville réussit à cultiver des roses de Noël en recouvrant les plantes d'une caisse en automne, qui empêche les fleurs délicates d'être abimées par le poids de la neige. Les fleurs sont blanches, et parfois teintées de rose. Le nom technique de cette plante est Helleborus niger (Ellébore noire).

Le Japon est reconnu pour ses cerisiers en fleurs et son thé vert de qualité. La saveur des premières feuilles est conservée dans les paquets métalliques cachetés de

THÉ VERT DU JAPON
"SALADA"

La Semaine Sociale de Rimouski — 1933 Le problème de la terre

Toutes les études présentées à la Semaine Sociale de Rimouski du 13 au 18 août 1933, vont être publiées en un volume très intéressant, tout particulièrement pour la classe agricole, étant donné les sujets traités.

LE PRIX DU VOLUME SERA DE \$1.50.

Par suite d'une entente avec les éditeurs, l'Union Catholique des Cultivateurs a obtenu que LE PRIX DE \$1.00 soit consenti à tous ses membres en règle.

En conséquence, nous prions tous nos membres intéressés à la possession de ce magnifique travail de bien vouloir remplir le bulletin ci-dessous et nous le retourner au :

SECRETARIAT GENERAL DE L'U.C.C.
5505, Blvd. Saint-Laurent,
Montréal.

Veillez trouver ci-joint le montant de \$... pour... exemplaire... du Problème de la Terre que vous voudrez bien m'expédier aussitôt publié.

Nom

Adresse

Comté

Nous remercions nos nombreux correspondants qui se sont déjà fait inscrire; la liste s'allonge chaque jour.

Index alphabétique des articles du Volume V

Agriculture familiale et rationnelle	195
Association professionnelle (L.) R. M. P.	227
Agriculture et professionnels	231
Agric. familiale et agric. spéculative R. P. L. Lebel	243
Agric. (Discours de M. David Rette, B.S.A.)	596
Aviculture (L'Elevage de la volaille)	615
Agric. familiale et Agric. Spéculative: A. Rioux	697
Arts domestiques (Les)	718
Agriculture (Classification des sols) Aug. Scott	752
Boerenbond (Comment fonctionne le)	17
Bois de chauffage: R.-M. Pucet	336
Budget de l'Agriculture à Ottawa: R.-M. Pucet	419
Boerenbond (Rapport du)	624

CAUSERIES A LA RADIO :

"La classification des produits agricoles": R. M. P.	3
L'U.C.C. et sa neutralité politique: Paul Boucher	19
Cours-à-domicile de l'U.C.C.: M. R.-M. Pucet	26
Le chauffage au bois: R.-M. Pucet	39
La crise agricole et sa répercussion: R.-M. Pucet	51
A propos de Congrès: R.-M. Pucet	67
Soyons unis: M. Aldéric Lalonde	83
A propos du Congrès: R.P. L. Lebel, s.j.	99
Les arts ménagers: Mtre Damien Filiatrault	102
Les Voeux de l'U.C.C. à son Congrès génér.: R.M.P.	108
Union et Coopération: R.-M. Pucet	115
Une plaie sociale: "Les procès": R.-M. Pucet	131
La Prévention des Incendies: P. Boucher	136
Les Assurances agricoles: R.-M. Pucet	147
Industrie agricole et les autres: Alb. Rioux	179
L'éclairage des voitures hippomobiles: R.M. Pucet	183
L'oeuvre de l'U.C.C.: R.-M. Pucet	199
Nos plantes d'appartement: Paul Boucher	210
L'Achat des produits de chez nous: R.-M. Pucet	211
La Conférence interprovinciale: R.-M. Pucet	250
L'Instr. agricole dans toutes ses sphères: R.M.P.	275
Nouvelle utilisation du lait: "Le Yoghourt": R. R.	291
Caisses populaires: M. Eugène Poirier, N.P.	307
La distribution du lait dans les villes: R. M. Pucet	312
Loi et le marché des semences: M. R. Thomas	314
Les Assurances-vie: Abbé Arm. Malouin	323
Causerie de M. Abel Marion, v.-p. gén. de l'U.C.C.	328
Les erreurs de la Colonisation: R. M. Pucet	339
Pourquoi autant de solliciteurs?: Ald. Lalonde	343
La baisse anormale du rev. des cult. R.P. L. Lebel	344
Les Caisses Populaires et leur but: C. Vaillancourt	344
Le plus pressant de nos devoirs: J.-E. Laforce	345
L'Education familiale et l'ens. mén.: Alp. Désilets	346
La situation agricole et la politique: R. M. Pucet	352
Colonisation: Abert Rioux	369
La Colonisation dans notre Prov.: Abbé Bilodeau	371
La solidité du système des Caisses pop. W. Guérin	376
Ce que l'on entend un peu partout: R. M. Pucet	384
Encore l'électrification rurale: Alb. Rioux	387
A propos de restauration économique: E. Minville	392
Le retour à la terre: J.-E. Laforce	393-457
Produits de l'érable: Alb. Rioux	401
L'Action catholique: R. P. Léon Lebel	403
Une condition essentielle pour ruraliser notre soc.	416
La distribution des produits agricoles: V. Gratton	423
Il faut coloniser: Albert Rioux	435
Nos marchés, grands et petits: R.-M. Pucet	440
Rapprochements historiques sur la Colon. A. R.	449
Nos Marchés d'exportation: R. M. Pucet	451
L'Enquête sur le lait: Alb. Rioux	481
La protection par l'Union: R.-M. Pucet	483
La petite industrie agricole: Paul Riou	487
La Semaine du dimanche: R. P. Léon Lebel	489
Colonisation et Agriculture: J.-E. Laforce	

490-504-451-562-594-610-658-687-751

La loi provinciale sur le lait et les prod. laitiers	497
L'achat des produits de chez nous: R. M. Pucet	499
Un appel en faveur de la protection du verger contre les insectes et les maladies: F. Godbout	506
Notre système fiscal: R. P. L. Lebel	515
Le Contrôle obligatoire de la Pyrale... P. Lagloire	531
Progresser ou retrograder: J.-B. Lanctot	535
La Colonisation: Abbé Jean Bergeron	536
Jardins ouvriers et valeur nutritive des légumes	538
Le nouveau plan de colonisation: R. M. Pucet	547
La culture de la pomme de terre: B. Barbeau	553
L'Horticulture: René Richard	554
La Petite Industrie: Rodolphe Laplante	554
La fabrication des vins domestiques: R. M. Pucet	568
Les fermes abandonnées: Alb. Rioux	571
Surproduction et tarifs élevés: R. P. Léon Lebel	576
Les bienfaits de l'U.C.C.: R.-M. Pucet	577
Nos frères de l'Alberta: Abbé J.-A. Normandeau	578
Les produits mar. et leur classification: G. Billault	580
Nécessité de Comptabilité agricole aux points de vue social et national: Albert Rioux	585
Une innovation de l'U.C.C.: R. M. Pucet	587
Comment organiser la petite industrie: P. Riou	592
Nos intérieurs canadiens: J.-M. Gauvreau	593
La décentralisation Industrielle au point de vue agricole: Albert Rioux	601
Le Chauffage au bois: R.M. Pucet	603
Rôle de la femme à la camp.: Mme P.-F. Casgrain	606
Pourquoi la Petite Industrie: Esdras Minville	608
L'Efficacité des Ventes aux enchères: A. Lalonde	609
Un office de Comptabilité agricole: Albert Rioux	617

Nos Cours-à-domicile de l'U.C.C.: R. M. Pucet	619
La Petite Industrie: A. Martin	621
Nos légumes et leurs qualités: René Richard	626
Pour nos Congrès diocésains: R. M. Pucet	632
La Carrière Agricole: Alb. Rioux	633
Rôle de la presse quotidienne au point de vue agricole: Alphonse Loiselle	635
Ce que chacun doit savoir: R. M. Pucet	642
L'élite rurale de demain: Alb. Rioux	649
Nos Congrès et nos Enchères: Ald. Lalonde	651
La question familiale en Allemagne: R.P. L. Lebel	655
Les bons principes de coopération: R. M. Pucet	656
Culture ornementale: Gabriel Billault	663
La Semaine sociale de Rimouski: Alb. Rioux	665
Vers les allocations familiales: R. P. L. Lebel	667
Quelques préjugés contre la Compt. agric.: A. R.	681
Un inventaire nécessaire: R. M. Pucet	683
Les Semaines Sociales et la Colon. J.-B. Lanctôt	689
Les Allocations familiales: R. P. Lebel	699
Encourageons la culture ornementale: H. Nottet	706
La Pyrale du Maïs: Pellerin Lagloire, b.s.a.	712
Le rôle social de l'U.C.C.: C.-A. Bourgeois	715
Le chauffage au bois: R.-M. Pucet	731
Le rôle des Cercles de l'U.C.C.: R. M. Pucet	745
La profession d'agriculteur: C.-A. Bourgeois	747
La Mutualité: L.-A. Lange	751
L'encombrement des carrières lib.: C.-H. Lalonde	759
L'Agriculture et la banque: Albert Rioux	761
La famine en Russie: R.P. Léon Lebel	763
Colonisation et retour à la terre: R.-M. Pucet	777
L'Abitibi... région agricole: J.-B. Lanctôt	779

CONGRES DIOCESAINS

Congrès de Québec sud-est	5
" de Québec sud	7
" de Sherbrooke	8
" de Chicoutimi Nord	21
" des franco-Ontariens,	40
" de Trois-Rivières	55
" de Saint-Hyacinthe	56
" de Montréal-Nord	71
" du Témiscamingue	72
" général de l'U.C.C.	82
" de Rimouski	96
" de l'Union diocésaine du Témiscamingue	653
" de l'Union diocésaine de Joliette	719
" régional de l'U.C.C. à S.-Sébastien	767
" diocésain de Rimouski	768
" diocésain du Témiscamingue	784
" diocésain de Valleyfield	785-795
" de Nicolet	800

COURS-A-DOMICILE DE L'U.C.C.

Conditions d'inscription aux C.-à-d.	10
Cours-à-domicile: Organisation de la ferme	75
L'organisation de la ferme	91
L'ajustement de la production	107
Production agricole "mixte" ou spécialisée	123
Des petite, moyenne et grande fermes	139
L'organisation de la ferme 155-171-187-203-219-235-251	
L'organisation des marchés 267-83-99-315-31-47-63-79	
L'organisation des Services prof. agric. 395-411-27-43-59	
1e leçon Le jardin potager	475
2e " Le jardin potager (Le sol)	491
3e " (Les engrais chimiques et fumier de f.)	507
4e " (La préparation)	523
5e " (Légumes à cultiver)	539
6e " (Le platrage et le chaulage)	555
Les meilleures soirées d'Isidore (Pour nos cercles)	565
" (Les sols)	579
" (L'eau du sol)	595
" (Le fumier de ferme)	611
" (Les engrais chimiques)	627
" (La chaux)	643
" (Les mauvaises herbes)	659
" (La racine et la tige des plantes)	675
" (Feuille, fleur, fruit)	691
" (Prairies et Pâturages)	707
La Pomme de terre: Abbé J.-A. Lemonde	723
Les meilleures... (Cultures sarc. fourrages verts)	739
" (Les céréales)	755-771-787-803
Cercles de jeunesse dans les paroisses	
(Importance des) Abbé L. Adam	24
Conférences de M. J.-B. Côté au Cong. dioc. Rim.	120
Caisses populaires: Alb. Rioux	129
Cerc. de l'U.C.C. (Comment fonder un) P. Boucher	215
Commission de l'Industrie laitière (Rapport de la)	248
Crédit agricole: Albert Rioux	273
Caisses populaires (L'organisation de l'épargne par les): Albert Rioux	289
Coopération agricole: Alb. Rioux	408
Crédit agricole (Le prêt agricole canadien)	503
Comptabilité agricole (La)	561
Chaux en Agriculture (La)	679
Congrès diocésains et Expositions agricoles	725
Crédit agricole: R. M. Pucet	728
Cercles, Pour nos	804
Conseils pour novembre	59
" " décembre	128

" " janvier	188
" " janvier	222
" " février	272
" " mars	332
" " avril	419
" " mai	480
" " juin	544
" " juillet	600
" " août	671
" " septembre	744
Engrais chimiques (La loi des): Jos. Ferland	83
Enquête de l'U.C.C.: Alb. Rioux	97
Etude agricole (Etudions durant l'hiver): A. Rioux	161
Ecole des Arts Domestiques: Osc.-A. Bériau	178
Engrais chimiques (Vos achats d')	202
Economie rurale (Un service d'): Ab. Rioux	247
Engrais chimiques: J. Ferland	282
Electricité (La question de): R. M. Pucet	368
Etoffe du pays: A.-A. Bériau	394
Enseignement agricole (Un appel aux fils):	
David Rette, B.S.A.	426
Enseignement agricole dans les écoles primaires	522
Enseignement post-scolaire	756
Graines de semence	213
Gordon (Le plan): Abert Rioux	424
Gordon (Sur la base du plan)	657
Industries rurales (Conservons nos reliques):	
Colonel Wilfrid Bovey	154
Le port des lumières: R. M. P.	793
Meubles (Nos amis, les) J.-M. Gauvreau	141
Métiers à tisser (Les): Oscar A. Bériau	252
Oeuvre post-scolaire	124
Oeufs (Classement et vente des)	501
Organisation professionnelle des cultivateurs	
catholiques (Conf. de M. l'Abbé A. Belzile)	736
Produits du sol: Hon. Adélard Godbout	74
Profession agricole et les autres...: A. Rioux	145
Peaux et cuirs: R. M. Pucet	147-173
Production laitière (Notre): Alb. Rioux	241
Problème de la Terre: Mgr Geo. Courchesne	256
Politique de l'agriculture (L'Influence): A. Rioux	337
Questionnaire de l'U.C.C.	640-672
Résolution du Congrès général de l'U.C.C.	89
Retour à la terre ou maintien sur le sol?: A. Rioux	321
Rôle des agronomes, L. de G. Fortin	799
Statuts de l'U.C.C.	200
Synd. de l'U.C.C. (Comment fonder un) P. Boucher	215
Statuts des Syndicats de l'U.C.C.	216
Semaine sociale de Rimouski	713
Semaine sociale de Rimouski (Après la)	729
Tannage des peaux sur la ferme (Le)	15
Tabac (La question du)	724
Travaux domestiques	740
U.C.C. (Vigoureux plaidoyer en faveur) F. L.	359
Union diocésaine de Rimouski	407
U.C.C. (Assemblée du Bureau de direction de l')	621

PHOTOGRAPHIES

Barton G.-S.	33
Beauregard Alex.	56
Beaubien Pierre	705
Belzile A. abbé	96-737
Beaudoin E.	713
Bérubé A.	96
Bériau Oscar	178
Boisclair L.-E.	52
Bovey Colonel Wilfrid	154
Boucher Paul	445
Benjamin Pierre	580
Bouchard Georges	718
Archambault, S.-J.	713
Cotnoir Joseph	72
Courchesne Mgr Geo.	256-713
Clermont M. Chan.	719
Chartier E.-A.	724
D'Amours Mathias	96-768
Dufort Georges	73
Duquette Chs.	474
Dupont Art.	34
Ferland Jos.	537
Filiatrault Damien	102
Fortin L. de G.	799
Gagné Chs.	43-619
Godbout Adélard	74-117
Gauvreau J.-M.	141
Hénault Donat	719
Honoré R. Père	245
Jacob Ernest, Abbé	55
Laforest Edgar, Abbé	800
Lalonde Aldéric	81
Létourneau Firmin	745
Marion Joseph	719
Malouin Arm., Abbé	8
Milot Omer-E.	55
Mouttet P. André, abbé	72
Nicol J.-M.	52
Paris Horace	261
Riverin Ant.	21
Rioux Albert	81
Riendeau Hercule	112
Rousseau Alcide	800
Scott Aug.	619
Villeneuve J.-R., Cardinal	417
Wilson Bruno	34